



TRAVAIL



Volume XXIII — No 9

Organe officiel de la C. T. C. C. — Québec, Montréal, Ottawa.

SEPTEMBRE 1947

NOTRE CONGRES S'OUVRIRA A ST-HYACINTHE LE 14 SEPTEMBRE

C'est la jolie cité de Saint-Hyacinthe, où le syndicalisme national catholique rayonne de plus en plus, qui recevra, cette année, les délégués du XVI^e congrès annuel de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Le Conseil central de St-Hyacinthe, dirigé par M. Roland Delisle, a assumé la lourde tâche de l'organisation toujours difficile d'un congrès général de la C.T.C.C. Il a trouvé à St-Hyacinthe même un grand nombre de dévoués collaborateurs. M. Joseph Pelchat a contribué fortement à l'organisation en préparant le programme-souvenir publié à l'occasion de ces assises.

Il y a un mois, environ, le secrétariat de la C.T.C.C. a fait parvenir aux différents corps affiliés au delà de 700 lettres de créance donnant droit à autant de délégués aux réunions du congrès. On s'attend que plus de trois cents d'entre eux participent aux réunions qui se tiendront dans la cité maskoutaine les 14, 15, 16, 17 et 18 septembre prochain.

Une messe solennelle, chantée par M. l'abbé Roland Frigon, aumônier des syndicats nationaux catholiques de St-Hyacinthe, ouvrira ces assises. Elle sera célébrée à 10 h. 30 a.m., en la cathédrale de St-Hyacinthe. C'est M. l'abbé Jean-Baptiste Desrosiers, p.s.s., directeur de l'excellente revue "Nos Cours", qui prononcera le sermon de circonstance.

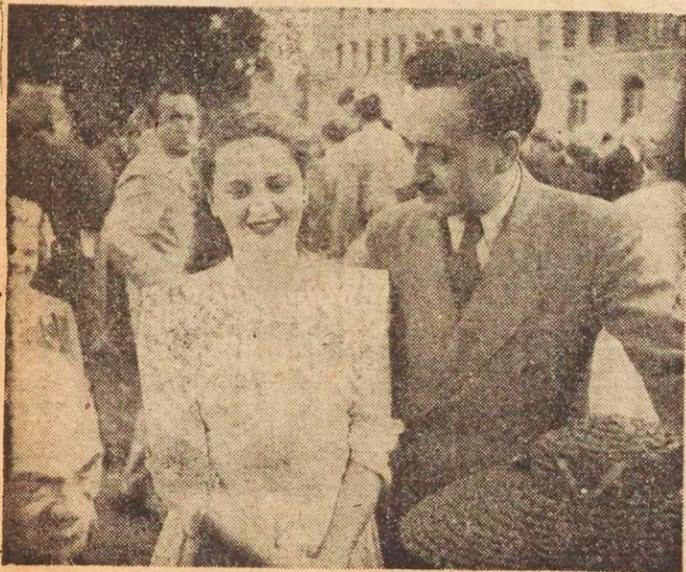
Après la cérémonie religieuse, un grand banquet réunira les congressistes. Un grand nombre de personnalités laïques et religieuses ont exprimé leur intention d'assister à cette démonstration et d'y porter la parole. On compte particulièrement sur la présence des honorables Humphrey Mitchell et Antonio Barrette, ministres du Travail dans les gouvernements fédéral et provincial.

Les travaux du congrès s'ouvriront dimanche soir, à la salle du centre ouvrier de St-Hyacinthe, par la déclaration d'ouverture du président général, M. Gérard Picard. Suivront ensuite les rapports du bureau confédéral et du trésorier général. Après discussion de ces rapports, les délégués aborderont l'étude du feuillet général des résolutions. Celles-ci, qui portent sur les sujets les plus divers d'intérêt général, dépasseront le nombre de cent. Plusieurs résolutions portent aussi sur des questions de régie interne et seront soumises à l'attention des délégués.

Quelques autres problèmes importants seront aussi soumis à cette assemblée, notamment la question du journal, de la représentation au congrès confédéral et de la juridiction entre les fédérations professionnelles ou industrielles.

Puisse ce congrès, comme tous les autres, remporter un vif succès et marquer un pas de plus en avant vers la libération des classes salariées du Canada.

Un moment de détente



• On voit ici M. Alphonse ROBERGE, photographié avec M. J.-A. Després, du B. I. T. et Mme Després, au cours d'un moment de détente entre deux séances de la Conférence internationale du Travail.

Le syndicat d'Arvida obtient une forte majoration pour ses membres

Les ouvriers de l'aluminium d'Arvida recevront près de deux millions de plus, — exactement \$1,800,000.00 — en salaires que l'an passé. Tel est le résultat des négociations entre le syndicat et la compagnie, négociations qui se sont terminées, il y a une quinzaine de jours, après s'être poursuivies dans une atmosphère de collaboration pendant moins d'un mois. Cette hausse substantielle de salaires permettra aux travailleurs de la compagnie d'aluminium de faire face à l'augmentation considérable du coût de la vie. Les employés de la même compagnie à l'île Maligne ont obtenu une augmentation identique dans leurs salaires, soit 12 cents par heure de travail.

Il va sans dire que le syndicat est heureux d'offrir ce cadeau princier aux ouvriers d'Arvida pour leur permettre d'ajuster leur budget de façon à rencontrer les exigences de la hausse du coût de la vie. Depuis plusieurs mois déjà, il était question d'augmentation de salaires. C'est le 20 juin que le syndicat rencontra pour la première fois le gérant de l'usine d'Arvida pour discuter avec lui d'augmentation de salaires. Comme le temps de négocier le renouvellement de la convention collective n'était pas encore arrivé, les pourparlers furent suspendus pendant un mois, mais ils reprirent à la fin de juillet, se poursuivirent activement dans les premiers jours d'août, pour arriver le 15 août, au beau résultat que nous faisons connaître aujourd'hui.

On peut voir un autre gain pour le syndicat dans le fait que, bien que la convention collective ne se renouvelle que le 1^{er} octobre, les rajustements de salaires sont entrés en vigueur le 20 août, 10^e anniversaire de la signature de la première convention collective entre la compagnie et le syndicat.

Les ouvriers reçoivent une augmentation de 12 cents de l'heure, ce qui fait tout près d'un dollar par jour, environ trois cents dollars par année d'augmentation. Tous ont apprécié le bon travail du syndicat et l'esprit de compréhension de la compagnie qui compte obtenir de ses employés, en retour, la coopération afin d'accroître dans la mesure du possible le rendement de l'usine.

Le syndicat est heureux de penser qu'il ait pu obtenir cette somme considérable pour les ouvriers, après des négociations amicales, sans difficultés, sans violence et sans perte d'une journée de travail pour les employés de la compagnie.

A l'île Maligne, le syndicat a obtenu la même augmentation qu'à Arvida. Comme on le sait,

(suite à la page 11)

Nouveau syndicat

Un nouveau syndicat vient de se fonder à Montréal parmi les électriciens. Ce syndicat connaît déjà un essor remarquable. Il a obtenu un bon nombre d'améliorations dans les conditions de travail de ses membres. Il a aussi établi pour leur bénéfice une assurance décès de \$1,000.00, dont la prime est très minime.

M. Serrarens rend visite à notre organisation

Le Secrétaire général de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, de passage à New-York, où il a participé aux assises du Conseil économique et social des Nations Unies, à titre de représentant de son organisation, a rendu une courte visite à ses "amis canadiens", comme il aime à s'exprimer, le 23 août dernier, avant de repartir pour la Hollande où se trouve le siège social de la C. I. S. C.

Quelques membres de l'exécutif, qui avaient pu se libérer de leurs occupations ont assisté à cette entrevue. M. Serrarens était accompagné de M. Breton, de New-York, un syndiqué chrétien de France, qui agira comme suppléant de M. Serrarens au Conseil économique et social des Nations Unies. De la C. T. C. C., on remarquait la présence de M. Gérard Picard, président général, MM. Lauréat Morency et F.-X. Légaré, vice-présidents, M. Ro-

(suite à la page 11)

Au Travail



• M. Alphonse ROBERGE, vice-président de la C. T. C. C., qui était conseiller ouvrier canadien, à la Conférence internationale du Travail, est ici photographié à son pupitre au cours d'une réunion de l'assemblée générale à Genève.

LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

REDACTION

Rédacteur : André Roy

19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

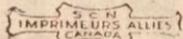
Administrateur : Marcel Ethier.

1231 est, de Montigny, Montréal.

Tél.: FR. 3396

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Action Sociale, Ltée, 3 boulevard Charest, à Québec.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Pour le congrès

Le syndicalisme national catholique est né du désir bien légitime des classes laborieuses de s'assurer, en même temps qu'une plus grande somme de biens temporels, la reconnaissance de leurs droits et de leurs responsabilités, dont il a voulu tempérer les appels trop matériels par la pratique de la justice et la charité chrétienne.

Placé devant le fait accompli de la "misère imméritée" de ses populations ouvrières, il a fallu, et il faudra longtemps encore, qu'il montre dans son action une grande fermeté et une saine audace alliées à la prudence toujours nécessaire dans la discussion des problèmes épineux des relations entre le capital et le travail.

On n'a pas à s'étonner que le syndicalisme catholique, dur à l'occasion, ferme toujours, soit un mouvement dynamique et puissant. Il est le phénomène d'un groupe d'hommes qui tendent vers l'amélioration des conditions de vie des classes salariées, au milieu de difficultés et d'obstacles sans nombre.

Le syndicalisme national catholique est la coalition des travailleurs qui, fatigués des misères et des sacrifices, froissés de n'être pas écoutés ni compris, assoiffés de vivre dignes et respectés, ont voulu mettre en commun leurs efforts pour se libérer de leurs entraves et répondre, à voix égale, à ceux qui croient encore dans la primauté de l'argent sur l'homme. Il est l'arme des faibles et des opprimés contre les forts et les puissants. C'est la réaction instinctive et profonde de l'homme moyen contre les dictées d'un système qui nie ses droits fondamentaux. C'est le cri de l'esclave qui veut sortir de sa servitude. C'est l'expression d'une volonté bien arrêtée chez ceux qui, lassés d'être traités comme des enfants et des mineurs, ont décidé d'assumer toutes leurs responsabilités dans la vie économique et sociale. C'est la voix des travailleurs qui refusent de considérer leur emploi comme une aumône et ne peuvent accepter sans humiliation l'intrusion dans l'intimité d'un foyer qu'ils aiment et veulent protéger eux-mêmes. C'est l'explosion de fierté de ceux qui veulent faire vivre leur famille en courant les risques qui s'y rattachent.

Au fond, c'est tout cela que le syndicalisme catholique national a entrepris de défendre envers et contre tous. Rien ne l'arrêtera plus dans sa marche ascendante, mais pour cela il faut que tous ses adhérents sachent qu'il y va de leur devoir et de leur intérêt. Si le but d'un congrès est de mesurer le travail accompli dans l'année, il est aussi de prendre conscience de l'avenir, afin d'intensifier davantage l'action, de suivre l'évolution des phénomènes économiques et de surveiller l'élaboration et l'application des lois ouvrières et sociales.

Après la Fête du Travail

Nos travailleurs syndiqués réalisent ce que signifie la FÊTE du TRAVAIL. Pour l'antique monde païen, le travail était demeuré un châtiment, le travail restait indigne de l'homme libre. C'était le lot de l'esclave. Et celui qui possédait quelque chose se glorifiait de ne pas travailler. Mais, depuis le christianisme, le travail est un signe de noblesse, de grandeur, puisqu'il permet à l'homme de collaborer avec le créateur au perfectionnement de la création, de gagner sa propre vie, de développer sa propre personnalité et en même temps de servir l'humanité tout entière.

C'est donc en ce sens que nous, travailleurs chrétiens, nous comprenons le travail et voilà pourquoi nous le fêtons. Cependant, l'homme doit travailler en être intelligent, non pas comme une machine.

A l'occasion de la fête du Travail, M. G. Picard a attiré l'attention sur la position juridique du Travail

A l'occasion de la Fête du Travail, le Président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, a adressé à tous les travailleurs le message suivant qui traite principalement de la situation faite par la loi au travail organisé.

La Fête du Travail, cette année comme par le passé, sera marquée par de brillantes célébrations religieuses et profanes. Bien que cette fête soit en l'honneur de la dignité du travail, elle passerait à peu près inaperçue sans l'existence des syndicats de travailleurs. En effet, c'est le "Travail syndiqué" qui donne son véritable sens à la fête du Travail, chaque année, le premier lundi de septembre.

Il est d'usage, à cette occasion, pour les chefs des principales organisations syndicales de travailleurs, de formuler leurs souhaits aux phalanges organisées qu'ils représentent, et de faire les commentaires qu'ils jugent appropriés en marge des problèmes économiques et sociaux d'actualité.

A titre de président général de la C. T. C. C., je souhaite une heureuse et reposante fête du travail à tous les dirigeants de notre organisation, à tous les officiers et membres des corps affiliés, et aux familles de tous les syndiqués qui forment les puissants effectifs de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Que pendant les réjouissances coutumières, tous prennent quelques instants pour raffermir leurs convictions syndicales et mieux comprendre l'idéal social que renferment les encycliques pontificales, idéal que les catholiques sociaux doivent mettre en valeur pour assurer la paix industrielle.

Le Travail syndiqué, aujourd'hui, occupe un rang important dans la hiérarchie sociale et sur la scène de l'actualité. On observe tous ses mouvements, on les relate, on les commente. Suivant les conceptions que chacun se fait de la vie en société, on le considère ou bien comme une institution démocratique nécessaire et bienfaisante, ou bien comme une menace continuelle à la paix sociale.

Il convient de souligner, en passant, pour que l'opinion publique ne s'écarte pas trop des réalités, que le travail syndiqué, pris dans son ensemble, n'a pas du tout le caractère révolutionnaire qu'on lui prête en certains milieux. En effet, il n'y a pas vingt-cinq conflits industriels importants au Canada, chaque année, et à peine une demi-douzaine dans la province de Québec.

Citons ici quelques chiffres à peu près inconnus ou volontairement ignorés pour jeter un peu de lumière sur la situation. Dans la province de Québec, les négociations collectives ont donné naissance à environ cent (100) décrets sous la loi de la convention collective; à environ cinq cents (500) conventions collectives sous la Loi des relations ouvrières et sous la loi des services publics et leurs salariés; à environ cinq cents (500) contrats collectifs également, sous la loi des syndicats professionnels. Approximativement trois cent mille (300,000) salariés (hommes et femmes) sont présentement assujettis aux décrets, conventions et contrats. Au cours de la dernière année pour laquelle les statistiques officielles sont complètes, il n'y a pas eu une demi-douzaine

de grèves qui ont duré plus d'une semaine. Et il serait injuste de déduire que les syndicats de travailleurs sont les seuls responsables de cette demi-douzaine de conflits.

Si les lockouts (grèves patronales), si les mauvaises législations, si les interventions injustifiées de la police provinciale faisaient l'objet d'une publicité aussi soutenue et aussi défavorable que celle subie, souvent sans raison, par le Travail syndiqué, les employeurs poseraient aux martyrs, les gouvernements ne pourraient résister, et le code criminel serait sérieusement amendé pour réglementer les faits et gestes de la police.

La C. T. C. C. ne prétend pas être une organisation exempte de défauts, et elle sait mieux que tout autre les points faibles à corriger. Elle s'efforce cependant de faire pénétrer dans les masses laborieuses une doctrine qui respecte la dignité du travail, protège la famille avec sollicitude, et vise à une organisation professionnelle équilibrée pour résoudre la question sociale.

C'est du côté de la législation que les progrès sont les plus lents. La législation industrielle n'est encore que du droit statutaire; on considère qu'il s'agit de lois d'exception, et tous les embarras qui découlent de l'interprétation restrictive du droit statutaire retombent généralement sur les travailleurs et leurs syndicats. On place facilement la législation industrielle sous la dépendance du droit criminel ou du droit civil. Le Code criminel canadien et le Code civil de la province de Québec ne sont plus à date et sont bousculés par les problèmes sociaux modernes. Un véritable Code du Travail s'impose, dans notre province, et il devrait être autre chose qu'une réglementation des négociations collectives. Il devrait être complet et traiter, entre autres choses, de l'existence légale des syndicats de travailleurs, des conventions collectives et décrets, de la sécurité syndicale sous tous ses aspects, des services publics, de la sécurité industrielle, de la conciliation, de l'arbitrage, des tribunaux du travail, des normes à respecter en matière de salaires minima et heures de travail, des accidents du travail, des diverses mesures de sécurité sociale, de la grève, du piquetage, des mesures de prévoyance et d'assistance, des employeurs et des associations patronales, etc., etc.

Dans le Précis de législation industrielle, préparé par MM. André Rouast, professeur à la faculté de Droit de Paris, et Paul Durand, professeur à la faculté de Droit de Nancy, (série Dalloz, 1947), on peut lire : "Il faut reconnaître que le droit du travail n'est pas une simple application du droit privé, qu'il a ses fins propres et doit pouvoir les atteindre en se créant une technique particulière. Peu importe que ses règles ne concordent pas avec celles du droit civil, si elles ne heurtent pas l'ordre juridique de l'Etat".

Voilà quelques idées qu'il est suggéré de méditer et d'approfondir à l'occasion de la fête du Travail. Elles pourraient être plus élaborées, mais d'autres circonstances permettront sans doute d'en examiner et développer divers aspects importants du point de vue industriel, professionnel et social.

GÉRARD PICARD,
président général de la C. T. C. C.

Reconnaissance syndicale

Le syndicat des employés de la Shawinigan Chemicals vient d'obtenir son certificat de reconnaissance syndicale de la Commission de Relations ouvrières du Québec aux fins de négocier un contrat collectif de travail avec cette importante manufacture de Shawinigan. Dans quelque temps, le syndicat fera parvenir à la Compagnie un projet de contrat collectif qu'il entend négocier avec cette industrie.

Convention collective à St-Georges de Beauce

Le Syndicat du textile, laine, de St-Georges de Beauce, vient de conclure un intéressant contrat de travail avec la S-Georges Woollen Mills. Cette convention procure à plus de 150 ouvriers un rajustement de salaire de 1 à 6 sous de l'heure, plus de deux bonis qui sont payables au 15 novembre et au 15 avril. Ces deux bonis équivalent à 10 pour cent du salaire gagné pendant l'année, ce qui porte une augmentation réelle à 10 1-2 cents de l'heure dans la plupart des cas.

Les négociations se sont poursuivies dans un esprit de bonne entente et de cordialité. Il est regrettable que la compagnie Dionne Spinning Mills n'ait pas jugé à propos d'adopter la même attitude à l'endroit de ses ouvriers.

Le 24ième congrès de la Fédération de la Pulpe et du Papier



• Photo prise au Kent House, avant le banquet de clôture de la F. P. P. On voit, de gauche à droite, MM. P.-C. Wyman, de Bishop Asphalt Paper, Jos. Claveau, vice-président pour Chicoutimi-Lac-St-Jean, Kenneth Baker, officier légal de la Canada Paper, M. l'abbé Jules Lockwell, aumônier général, René Harmégnies, représentant de la C. T. C. C., Philippe Lessard, président réélu, H. Cimon, directeur des relations industrielles de Price Brothers, Gaston Vallières, vice-président et W. Smith, directeur du personnel de Brown Corporation.

La Fédération du Commerce tient son congrès annuel

Le respect de la loi des transports a été réclamé hier, au 10e congrès annuel de la Fédération nationale catholique des Employés du Commerce, Inc. Ce groupement de la C.T.C.C. portait jusqu'à hier, le nom de Fédération catholique des employés du Commerce, de l'Industrie et de la Finance. M. Lauréat Cloutier, de Québec, a été réélu par acclamation président, à la dernière séance de ce congrès tenu en notre ville en fin de semaine. Me Wilbrod Bhérec, C.R., conseiller juridique de l'Association des Marchands détaillants a prononcé une conférence au dîner de clôture, en marge de la récente signature d'une convention collective par la Fédération.

La loi des transports stipule que les passagers ne doivent pas rester debout dans les autobus ou autres moyens de transport et à Québec, et dans la province, dit la résolution de la Fédération. Partout, on entasse les gens les uns sur les autres.

En Colombie canadienne, à Vancouver et Victoria, au dire des voyageurs, personne n'est debout dans les autobus et tramways. C'est un des vœux de ce congrès que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour faire respecter la loi. Les compagnies seront forcées de mettre un nombre suffisant de voitures au service du public.

Le congrès adoptait une seconde résolution par laquelle

les conventions collectives avec extension juridique auraient préséance sur les lois municipales, en ce qui a trait aux heures de fermeture, là où des conventions collectives existent.

"Cessez d'appeler les patrons des employeurs et cessez de vous appeler employés", conseillait aux ouvriers, Me Wilbrod Bhérec, C.R., hier soir, à la salle des Chevaliers de Colomb. Le conférencier a expliqué la portée juridique d'une convention collective. Elle met les ouvriers sur le même pied que les patrons au point de vue de la loi ouvrière. Cette convention donne les mêmes droits à l'une et à l'autre partie quant aux conditions que chacune croit nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise.

Me Bhérec félicitait les représentants de la Fédération, qui, après dix ans de travail, ont réussi à signer un contrat de convention collective, dont une clause permet de soumettre les différends ouvriers à l'arbitrage. La convention rend le syndicat ouvrier partie intégrante de l'entreprise commerciale.

L'organisateur de la C.T.C.C., M. René Harmégnies, a souhaité que la Fédération des employés du commerce devienne l'une des plus fortes de la province. Il annonçait l'intention de la C.T.C.C. de grouper les employés du commerce par établissements commerciaux, les conseils de métiers seraient alors chargés de négocier les contrats de travail de diverses catégories de travailleurs.

L'élection des officiers a été présidée par M. Alphonse Proulx, secrétaire du Conseil général des syndicats catholiques de Québec.

Congrès des barbiers et coiffeurs

La Fédération des Barbiers-coiffeurs de la province de Québec a tenu son Congrès à Chicoutimi les 9, 10 et 11 août, sous la présidence de M. P.-E. Cabana de Montréal. Dix-huit Syndicats de la province ont pris part à ces importantes assises. Le Comité du Congrès, présidé par M. Jean-Job Guimond, a vu à assurer à tous les visiteurs, la réception la plus cordiale. L'inscription du Congrès s'est faite le samedi 9 août.

Le dimanche 10 août, une messe spéciale a été célébrée à la chapelle de l'Académie Commerciale par M. l'abbé Omer Genest, aumônier diocésain des Syndicats nationaux. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé Philippe Bergeron de Port-Alfred.

Le midi, un magnifique banquet a été offert à tous les congressistes à l'hôtel Champlain. M. J.-J. Guimond a souhaité la bienvenue à tous les congressistes et leur a dit le plaisir que les Syndicats de Chicoutimi avaient à les recevoir.

M. L.-P. Boily, président du Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats Nationaux et représentant officiel de M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., agissait comme maître de cérémonies.

M. P.-E. Cabana, président de la Fédération, a rappelé quelques souvenirs du Congrès tenu à Chicoutimi il y a 9 ans, où l'on avait discuté surtout de régie interne.

Les élus sont: vice-président, M. Georges Desjardins, de Montréal, secrétaire, M. Maurice Dus-sault, de Québec; trésorier, M. Vallée, de Québec; directeurs: MM. H. Primeau, de Montréal; Lucien Dorion, de Québec; Ernest Vidal, de Québec; Philias Paré de Québec; Paul-Emile Brunelle, de Chicoutimi; Mlle Cécile Desbiens, de Chicoutimi; MM. R. Bouchard, de Jonquière, et Omer Mercier, de Kénogami.

Au dîner, on remarquait à la table d'honneur, entre autres: MM. et mesdames Lucien Dorion, Alphonse Proulx, Marius Vallée, Sylvio Proulx, Me et madame Wilbrod Bhérec, Lauréat Cloutier, Alphonse Roberge, J.-A. Anzalone, Médor Ouellet, Joseph Parent, MM. Maurice Dus-sault, Alfred Charpentier, M. l'abbé Aurèle Ouellet, MM. René Harmégnies et R. Fiset.

La guerre a marqué un certain arrêt et amoncelé les difficultés, mais c'est maintenant le temps de prendre son élan pour aller de l'avant. M. Cabana félicita le Syndicat des Barbiers-coiffeurs de Chicoutimi qui compte cette année dix ans d'existence progressives.

M. Paul-Edmond Gagnon, député de Chicoutimi adressa aussi la parole, ainsi que M. l'abbé Omer Genest, aumônier diocésain des Syndicats Nationaux qui apporta aux congressistes les hommages et les vœux de Mgr Melançon.

En terminant la série des discours, M. L.-P. Boily invita tous les barbiers-coiffeurs à faire de la propagande syndicale afin de

développer parmi les travailleurs, le sens social et l'esprit de solidarité.

Le congrès s'est clôturé par une messe de requiem en la chapelle de l'Académie commerciale.

A l'issue du congrès eurent lieu les élections qui donnèrent le résultat suivant: Président, M. P.-E. Cabana, de Montréal; vice-président, M. J.-J. Bourgoing, de Hull; secrétaire-correspondant, M. P. Servais, de Québec; secrétaire financier, M. Girouard, de St-Hyacinthe; directeurs, MM. J.-J. Guimont, Jacques Harvey, David Ricard, P. Picard, C. Bazin, G. Boucher, Mmes Colette Ouellet, P. De-nomé et Mme A. Arbique.

PRETS PERSONNELS

Si vous avez momentanément besoin d'argent, consultez le gérant de l'un de nos 525 bureaux. Il examinera avec plaisir votre proposition et, s'il la juge acceptable, il vous soumettra, au besoin, un plan de remboursement par versements faciles.

La Banque Canadienne Nationale fait tous les jours, à des taux raisonnables, de petits prêts à des particuliers solvables, offrant des garanties suffisantes.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$350,000,000
525 bureaux au Canada
65 succursales à Montréal

UN LIVRET QUI VAUT UN GROS LIVRE

Inculquez à vos enfants le sens de l'épargne. Important facteur de succès matériel, la pratique de l'économie présente en outre un caractère éducatif: elle développe de précieuses qualités, telles que l'ordre, la discipline, l'ambition.

Donnez un livret d'épargne à chacun de vos enfants.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$350,000,000
525 bureaux au Canada
65 succursales à Montréal

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR des BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE ST. MONTRÉAL

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Houbert
LIMITÉE

Au congrès de la Fédération du Bâtiment



• Au commencement du mois d'août, la Fédération des Métiers du Bâtiment tenait son congrès annuel à Ste-Agathe des Monts. Dans la photographie ci-dessus, les délégués sont réunis devant l'hôtel de ville de Ste-Agathe. Parmi les délégués, on peut reconnaître M. Osias Filion, président de la Fédération, M. J.-B. Delisle, secrétaire général, M. l'abbé Maurice Maher, aumônier, M. Rosario Gosselin, M. Joseph Dorion, M. Aldéric Gosselin.

M. Alphonse Roberge nous raconte son voyage outre-mer

De retour d'Europe où il a pris part aux délibérations de la Conférence internationale du Travail à titre de conseiller technique du délégué ouvrier canadien, M. Alphonse Roberge, vice-président de la C. T. C. C. et organisateur du Conseil général de Québec, nous a raconté brièvement le voyage qui les a conduits, lui et son épouse, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Italie et en France.

M. Roberge, refaisant chronologiquement pour le bénéfice de ses auditeurs, son itinéraire de voyage, note d'abord combien la vie est dure et chère à Londres et partout en Angleterre. "Les Anglais se privent énormément, dit-il, le rationnement y est extrêmement rigoureux; il est impossible de se procurer quoi que ce soit sans coupons de rationnement. Ce qui se vend sur le marché libre coûte les yeux de la tête. C'est ainsi qu'il faut payer la somme d'un dollar pour une pêche ou une poire. Cependant, ajoute-t-il, les Britanniques font preuve d'un courage et d'une endurance à toute épreuve. Ils conservent espoir dans la relève de leur pays et savent faire contre mauvaise fortune bon cœur. Aussi ce que je ne puis m'empêcher d'admirer d'eux, c'est un sentiment de grande admiration pour la façon paisible avec laquelle ils acceptent leurs difficultés présentes".

M. Roberge explique ensuite à ses auditeurs le mécanisme de la Conférence internationale du Travail qui dura du 17 juin au 11 juillet et qui se tenait à Genève, en Suisse, a donné un résumé succinct des délibérations qui y ont eu lieu. "Ce n'est pas une sinécure, dit-il. Nous siégeons, soit en assemblée générale, soit en comités de 9 heures de l'avant-midi à 6 heures de l'après-midi. Et presque tous les soirs, il y avait réceptions. C'est dire que nous ne pouvions perdre notre temps. La Conférence est intéressante, surtout, parce que nous y voyons les représentants de quelque cinquante pays discuter et étudier ensemble, d'un commun accord, les problèmes sociaux de l'heure. Les sujets à l'étude, cette année, notamment la liberté syndicale, était des plus captivants. La Conférence prend un intérêt encore plus grand si nous tenons compte des contacts que nous pouvons avoir. Par exemple,

ajoute M. Roberge, j'ai pu causer assez longuement avec les délégués de l'Inde, de plusieurs colonies africaines et asiatiques, avec les représentants de l'Amérique du Sud et, principalement, avec plusieurs membres éminents des syndicats chrétiens d'Europe.

LA RUSSIE

"C'est ainsi que j'ai eu le plaisir de passer plusieurs heures avec un syndiqué chrétien d'Autriche, qui vit présentement en zone d'occupation russe. Cet homme, dit-il, se privait de manger parce que, de retour en son pays, il serait obligé de se priver durement et qu'il pourrait en souffrir. Il m'a parlé des Russes. La vie est très dure avec les Russes. L'armée a enlevé à notre industrie ce qui lui restait de matériel et de machineries. C'est pourquoi nous nous trouvons actuellement dans l'impossibilité de produire et de cultiver. Le soldat russe d'occupation est tout surpris de la vie en Europe occidentale et il devient facilement un adversaire du communisme en Russie même. Malheureusement, les autorités russes sont conscientes de ces sentiments de leurs troupes d'occupation et, au lieu de renvoyer dans leurs familles, où ils pourraient compromettre la sécurité de l'Etat soviétique, elles les déportent tout simplement en Sibérie".

AUDIENCE DU PAPE

"Ce voyage, précise M. Roberge, m'a procuré le plus grand bonheur de ma vie. A Rome, où nous nous sommes rendus après la conférence, nous avons eu le grand honneur et le privilège d'obtenir une audience privée de Sa Sainteté le Pape Pie XII. Le Souverain Pontife a daigné s'entretenir avec nous pendant près d'une dizaine de minutes. Vous ne sau-

riez croire combien nous étions émus et impressionnés, mais la bonté paternelle du Souverain Pontife, la douceur qui se dégage de sa personne nous mettent à l'aise. Quand il s'adresse à nous, on a l'impression que le Saint-Père nous connaît depuis toujours. Il nous a parlé notamment du congrès marial d'Ottawa, de la vie catholique florissante au Canada, des misères de la population, de Son Eminence le cardinal Villeneuve et de Son Excellence Mgr Roy.

LA VIE EN EUROPE

La vie est très dure dans tous les pays d'Europe. Je vous ai dit combien les Anglais devaient se priver. Il en est ainsi à peu près partout. Cependant, en Italie et en France, la nourriture est meilleure et plus substantielle qu'en Angleterre. En Italie, par exemple, il ne reste plus de gares ni de ponts. Tout fut démolé par la guerre. Le voyage, de Genève à Rome, qui est normalement de huit heures, en prend une trentaine.

"C'est en Suisse où l'on vit le mieux. La Suisse n'a pas subi les ruines de la guerre. Les ouvriers avec qui j'ai eu l'occasion de causer sont satisfaits. Il n'en est pas ainsi dans les autres pays où la population souffre terriblement. Ces privations constituent un terrain de propagande pour le communisme. Aussi s'affiche-t-il avec une audace effarante. En certaines parties d'Italie, j'ai vu des affiches du parti communiste placardées sur les murs des églises.

"Les Canadiens sont aimés par toute l'Europe. Lorsque nous disons que nous sommes Canadiens, chacun s'empresse autour de nous. Et nous entendons des réflexions comme celles que me faisait un ouvrier français en gare de Caen. "Mais, vous, Canadiens, vous vivez en paradis". Et ceci est vrai. Je vous assure avec conviction que notre situation est de beaucoup meilleure que celle dans laquelle vivent et se débattent actuellement les nations d'Europe. Et tout en travaillant avec fermeté et prudence à améliorer davantage nos conditions de vie, je crois que nous avons le devoir de ne pas oublier ces facteurs et

Dans la construction à Montréal

L'augmentation de salaire de 20 p.c. demandée par la Fédération du bâtiment pour tous les syndicats de la construction de Montréal et des alentours vient d'être refusée par les associations patronales. La conciliation elle-même n'a donné aucun résultat satisfaisant. La commission d'arbitrage siège présentement et le conseil de construction de Montréal, pour sa part a préparé une importante documentation dans laquelle il donne des comparaisons intéressantes sur les taux de salaire en vigueur dans le Québec et l'Ontario. Grâce à cette documentation, on espère que la commission d'arbitrage fera droit aux réclamations des ouvriers de la construction de Montréal.

Elections à Montmagny

Le syndicat du meuble de Montmagny a tenu ses élections dernièrement. Le nouveau bureau de direction se compose des membres suivants : président, M. Arthur Fournier; vice-président, M. Gérard Cloutier; secrétaire archiviste, M. René Coulombe; secrétaire-trésorier, M. Eugène Gaumond; secrétaire-financier, M. Georges-H. Gaumond; directeurs, MM. Roger Mainville, Donat Lemieux, Maurice Godin et Ulric Labrecque.

frid Bellemare, sentinelle.

Le nouveau Syndicat, nous déclarer que M. Harmégnies, vient de déposer une requête à la Commission des Relations Ouvrières de Québec afin d'être accrédité comme l'agent de négociations auprès de la compagnie Canadian Resins pour tous ses employés.

Nouveau syndicat à Shawinigan

Les employés de la Canadian Resins and Chemicals Co. Ltd., de Shawinigan Falls se sont organisés en syndicat ouvrier qui sera connu sous le nom de "Syndicat National des Travailleurs du Plastique de Shawinigan Falls Inc."

Le Syndicat a procédé récemment à l'élection de ses officiers: MM. Maurice St-Arnaud, président; Roland Philibert, vice-président; Joseph Buisson, secrétaire-archiviste; Marius Moisan, assistant secrétaire-archiviste; Melville Lefebvre, trésorier et Wil-

surtout de penser aux familles souffrantes de l'Europe.

A. R.

Ministère du Travail de la Province de Québec

La législation ouvrière de la Province de Québec fixe des standards de travail consacrant:

La liberté syndicale

Les négociations collectives obligatoires

L'extension juridique de la convention collective

La conciliation et l'arbitrage

Des salaires minima

Les congés payés

L'aide à l'apprentissage

La limitation des heures de travail

Les bureaux de placement

La réparation des accidents du travail

La réadaptation au travail

Hon. Antonio Barrette,
ministre.

Gérard Tremblay
sous-ministre

J. O'Connell-Maher
sous-ministre-adjoint

Les délégués à la Fédération du Vêtement



• Photo montrant les délégués de la Fédération du Vêtement lors du congrès des 16 et 17 août à Sherbrooke. On remarque, de gauche à droite, (première rangée), MM. Marcel Fournelle, Lucien Dorion, Mlle Madeleine Roy, MM. Wellie Hamel et Angelo Forte, M. l'abbé Irénée Gauthier, M. Maurice Joubert. On remarque aussi MM. Charles Lebel, Rosaire Anctil, Donia Hamel, Paul Bernier et Elphège Denoncourt.

Sherbrooke a reçu les congressistes du Vêtement

Une quinzaine de syndicats ont pris part au onzième congrès de la Fédération nationale du Vêtement qui s'est tenu à Sherbrooke les 16 et 17 août dernier. Une cinquantaine de délégués représentaient les divers groupements affiliés à ce corps professionnel de la C.T.C.C.

Vendredi, dans l'après-midi, les délégués ont siégé sur différents comités en vue de préparer d'une façon immédiate le travail du congrès. Le soir, il y eut réception civique. Au nom du maire Bryant, le conseiller Labonne souhaita la bienvenue aux syndiqués et les assura de la sympathie de la cité de Sherbrooke pour les travailleurs. MM. Wellie Hamel, président de la Fédération, et M. Angelo Forte, vice-président, se firent les interprètes de leurs compagnons et remercièrent la municipalité de son hospitalité.

Au nom des syndiqués de Sher-

brooke, M. Lorenzo Lefebvre, président du Conseil central, apporta l'hommage des vœux des ouvriers sherbrookoïses aux délégués de la Fédération du Vêtement.

La journée de samedi fut consacrée à l'étude des rapports des différents comités et à l'étude du feuillet général des résolutions. Pour sa part, le comité de la constitution suggéra plusieurs amendements importants aux règlements de la Fédération.

LES ELECTIONS

A la fin de cette journée de travail ardu, les délégués choisirent leur bureau de direction pour la prochaine année. M. Donia Hamel, de Victoriaville, fut élu président de M. Wellie Hamel, président sortant de charge. Il sera assisté dans son travail de MM. Angelo Forte, 1er vice-président, M. Maurice Joubert, 2e

vice-président, M. Charles Lebel, secrétaire-correspondant; M. Emilien René, sec.-trésorier.

Samedi soir, un banquet servi au club de l'Avenue du Parc clôtura ces assises. Une soixantaine de convives y assistaient. Ces agapes étaient sous la présidence de M. Wellie Hamel, président sortant de charge. On remarquait à la table d'honneur, outre le président, Mgr Ira Bourassa, curé de la cathédrale, représentant de Son Excellence Mgr Desranleau, M. Henri Labonne, conseiller municipal, M.

Gérard Picard, président de la C.T.C.C., M. Armand Fisette, représentant l'honorable Johnny Bourque, M. Maurice Gingues et Mme Gingues, M. J.-A. Laviolette, représentant l'Association patronale des manufacturiers de vêtements, M. A.-J. Wener, gérant de la compagnie S. Rubin, M. Lorenzo Lefebvre, président du Conseil central, MM. les abbés Irénée Gauthier et Lucien Poulin, respectivement aumôniers de la Fédération et du Conseil central de Sherbrooke. Le premier orateur fut Mgr

Lra Bourassa. Si cette salle, dit-il, était vue de l'univers, les misères ouvrières seraient finies. Dieu a créé les hommes pour qu'ils soient frères; ils doivent s'entendre pour exploiter les richesses de l'univers dans une parfaite coopération, basée sur la justice et la charité. Le travail, conclut-il, est un service mis au service du bien commun".

On entendit ensuite M. Labonne qui présenta aux syndiqués les hommages de la ville de Sherbrooke. M. Gérard Picard, de son côté, rappela le rôle de la C.T.C.C. qui est d'assurer à l'ouvrier le respect qu'il lui est dû et qui cherche à procurer le juste salaire, sans empiéter sur les droits réels du patronat. "Que nos gouvernements, conclut-il, nous pourvoient d'une bonne législation ouvrière, et les syndicats se débrouilleront avec le reste".

MM. Fisette, Gingues et Laviolette parlèrent ensuite au nom du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et de l'association patronale. Le dernier orateur fut M. l'abbé Poulin qui fit l'éloge de Mgr Bourassa qui, dit-il, est "toujours l'aumônier général des syndicats du diocèse". Il termina en demandant aux ouvriers de continuer à se tendre la main pour que la paix ouvrière naisse et grandisse.

La soirée s'est terminée par la présentation d'un drame ouvrier à l'Ecole du Centre, "Le Diable au Septième", rendu avec art par une troupe de Victoriaville, sous la direction de M. l'abbé Louis-Irénée Gauthier.

Ludger Dionne s'entête à ne vouloir rien donner

Bien que les salaires y soient très bas, d'une moyenne horaire inférieure à 40 cents de l'heure, alors que pour l'ensemble de la province, dans le textile-soie, la moyenne des gains est d'environ 58 cents de l'heure, la "idonne Spinning Mills" a refusé de considérer toute majoration de salaires pour ses employés organisés dans les syndicats catholiques par la Fédération du Textile et le Conseil général de Québec.

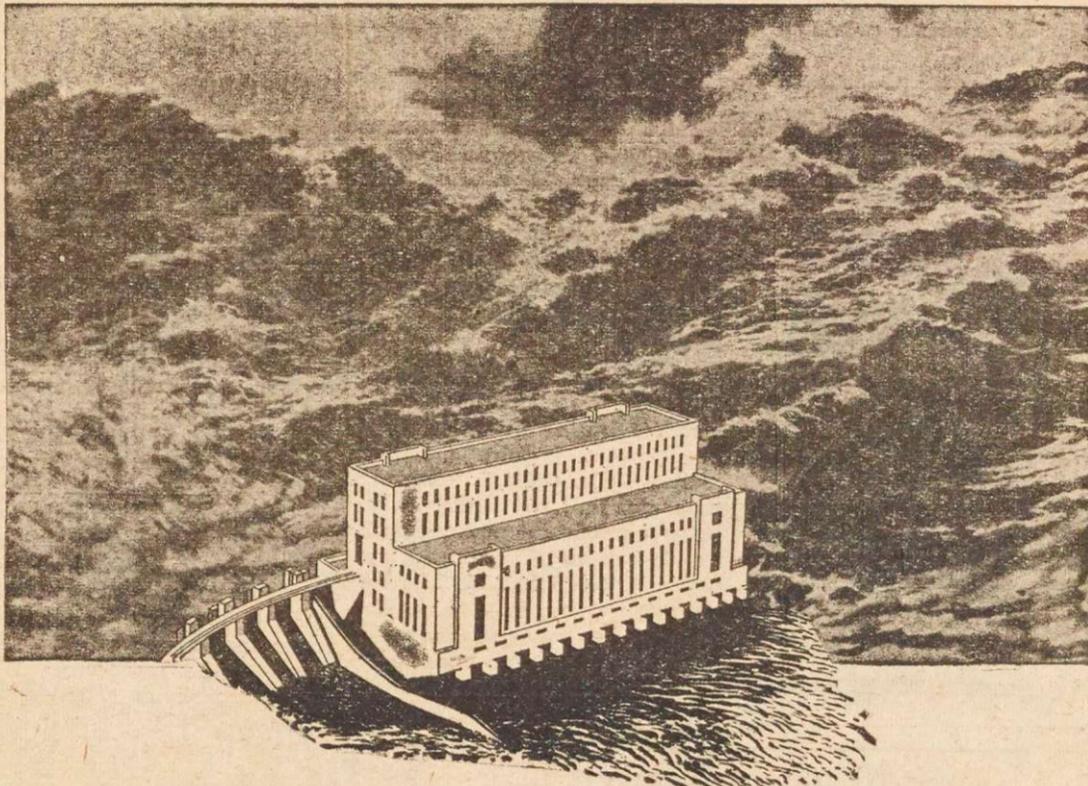
Telle est la déclaration que nous faisons dernièrement, René Gosselin, conseiller technique de la Fédération. Afin de rétablir l'équilibre entre l'industrie Dionne et les autres établissements où l'on traite le textile-soie dans la province, les ouvriers avaient demandé une augmentation de 15 cents de l'heure. Dans les circonstances, une pareille demande d'augmentation n'avait absolument rien d'exagérée. La seule offre de la compagnie a consisté à accorder 7 jours de fête payés, mais à condition que la production de chaque employé augmente de 25 à 30 pour cent, ce qui est tout à fait ridicule, parce que le paiement des 7 jours de fête représentait une majoration d'environ 2 1-2 p.c. dans les salaires, tandis que la compagnie se trouverait à obtenir ainsi un surplus de bénéfice de 27 1-2 p.c.

On peut se rendre compte par l'attitude de la compagnie que les déclarations de M. Dionne,

à savoir que son entreprise était disposée à conclure un contrat de travail avantageux, n'avaient absolument rien de sérieux. C'étaient tout simplement des propos en l'air dans l'intention de calmer les esprits qui n'avaient pas accepté comme des petits pains chauds ses explications entortillées touchant l'engagement d'une centaine d'immigrées d'origine polonaise.

Il est bien entendu que le syndicat n'en restera pas à cette première démarche. Une première séance de conciliation vient d'avoir lieu afin de hâter le règlement du différend. Il se peut que l'arbitrage s'engage prochainement.

Les ouvriers de la Dionne Spinning Mills peuvent être assurés d'avoir l'appui de tous leurs confrères de la province. Ils n'ont qu'à tenir le coup et à rester fermes derrière leur syndicat pour voir leurs droits défendus avec succès et leur esprit de travail reconnu.



Le NERF du progrès

L'industrie du Québec est en progrès ! Ce progrès dépend essentiellement de l'énergie électrique à bon marché.

De vastes pouvoirs d'eau et des centrales d'énergie de capacité suffisante assurent en effet l'approvisionnement d'énergie électrique indispensable à l'expansion de l'industrie dans le territoire desservi par The Shawinigan Water and Power Company.

Conformément à son principe de prévoir toutes les exigences, afin d'être constamment prête à y satisfaire, la Shawinigan fait présentement construire à Shawinigan Falls une nouvelle usine pouvant développer 195,000 c.v.

L'industrie actuelle et l'industrie en puissance peuvent donc compter sur le nerf du progrès.



SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY

filiales et subsidiaires

Message du président général à l'occasion de notre congrès

La vingt-sixième session du Congrès de la CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA, INC., se tient, cette année, à Saint-Hyacinthe. La Ville-Reine de la région mascoutaine, après plusieurs années de luttes soutenues, a vu le syndicalisme catholique prendre, chez ses travailleurs, dans toutes les sphères de l'activité économique, un merveilleux essor. L'éducation sociale est en plein progrès et les réalisations syndicales de St-Hyacinthe font la fierté de la C.T.C.C. Ces résultats n'ont pu être obtenus que par une profonde compréhension de la vie sociale moderne et des exigences du bien commun.

Les délibérations du Congrès de la C.T.C.C. doivent aussi rester sur le plan élevé des exigences du bien commun, que tous les délégués doivent s'efforcer de saisir à la lumière des faits et des principes sociaux catholiques.

Les délégués des fédérations, conseils et syndicats forment l'assemblée délibérante souveraine que l'on désigne sous le nom de Congrès de la C.T.C.C. Il convient de rappeler que le fait d'être délégué à une session du Congrès comporte de graves responsabilités. En effet, à cette occasion, il s'agit de donner une orientation hardie à la législation sociale, d'améliorer et adapter le programme d'action de la C.T.C.C., puis voir à ce que l'Exécutif et le Bureau Confédéral aient les moyens et la finance nécessaires pour donner suite aux décisions du Congrès et faire progresser le mouvement syndical catholique au Canada.

Les délégués tombent assez facilement d'accord sur la législation sociale à revendiquer et sur le programme d'action de l'année, mais ne réalisent pas toujours suffisamment leurs responsabilités lorsqu'il s'agit des moyens d'action et de la finance.

Il entre approximativement un million de dollars par année dans les caisses des divers organismes affiliés à la C.T.C.C. Si l'on s'attarde quelques instants à considérer la tranche de revenus accordée à la C.T.C.C. en regard de ce que l'on exige des officiers du mouvement, des tâches multiples et absorbantes que l'on met sur les épaules des conseillers juridiques, des conseillers techniques et des organisateurs, on réalisera sans doute qu'il faut rééquilibrer la situation pour faire face aux problèmes de l'heure.

LE JOURNAL "LE TRAVAIL"

Sans soulever le problème de l'augmentation du per capita, il semble cependant que le Congrès doive songer sérieusement à donner suite au vœu des journées d'études des Trois-Rivières de rendre hebdomadaire la publication du journal "LE TRAVAIL". Un projet sera soumis au Congrès en marge de cette question.

Si le Congrès approuve les délibérations des journées d'études (ce qui serait souhaitable), il devra comprendre que, pour éviter à la C.T.C.C. d'assumer une charge trop lourde, et lui assurer plutôt une nouvelle source de revenus, l'abonnement au journal "LE TRAVAIL" devrait être obligatoire, et payé ou bien une fois par année au cours d'un mois déterminé ou par contribution mensuelle à prélever en

même temps que le per capita régulier. Cette réalisation permettrait vraisemblablement à la C.T.C.C. de régler plusieurs questions d'importance vitale.

Ceux qui observent un tant soit peu les faits sociaux de notre époque sont certainement convaincus que la C.T.C.C. ne peut vraiment remplir sa mission, ne peut vraiment prendre place dans le monde du travail, ne peut vraiment être une organisation syndicale conquérante, que si on l'équipe pour faire face à toute éventualité. Les principes, ont leur importance, mais il faut, pour les appliquer, des hommes qualifiés et de l'argent.

IL EST TEMPS D'AGIR

Personne ne doute de la qualité intrinsèque des principes sociaux sur lesquels s'appuie la C.T.C.C. Mais il faut les mettre en valeur et contribuera opérer les transformations sociales nécessaires, pendant qu'il en est encore temps. La C.T.C.C. ne peut permettre, sans trahir sa mission, que les forces subversives, camouflant pour un temps leur athéisme et leur matérialisme révolutionnaire, se lancent à l'avant-garde pour réclamer la correction des injustices dont souffrent les travailleurs sur le plan économique et sur le plan social. Ces forces subversives

visent simplement à fausser la pensée sociale de l'humanité, à détruire la famille, et à empêcher les travailleurs de s'orienter résolument vers la paix industrielle.

Nous sommes à un tournant dangereux. Si les catholiques sociaux de notre génération se retranchent derrière la conception d'une harmonie naturelle de l'activité économique, susceptible de rester constante sous l'impulsion des intérêts individuels, et refusent de faire les sacrifices qui s'imposent, ils auront été, et non les communistes, les grands responsables des bouleversements de la société.

A titre de président général de la C.T.C.C., j'ai confiance que les délégués au Congrès seront dignes des pionniers du mouvement, resteront tournés vers l'idéal social à atteindre, et n'hésiteront pas à prendre les décisions nécessaires à la continuation de la conquête des milieux ouvriers et à la mise en pratique de leurs justes revendications.

Je souhaite que la vingt-sixième session du Congrès de la C.T.C.C. soit progressive, pratique, sereine et marquée au coin d'un sens social éclairé.

Gérard PICARD,
président général C.T.C.C.

Le syndicalisme va de l'avant à Sainte-Agathe

A la fin du mois de juillet, MM. Osias Filion et J.-B. Déglise, de la Fédération du Bâtiment, accompagnés de M. Aimé Laurin, organisateur des Employés de la Cité de Montréal, se rendaient à Ste-Agathe des Monts pour une assemblée de propagande. L'assemblée était présidée par M. Yves Lamarche, président du Syndicat. M. l'abbé S. Noiseux, curé de la paroisse, était aussi présent. Un grand nombre de personnes assistaient à cette assemblée. MM. Filion et Déglise soulignèrent à l'attention de l'auditoire la nécessité de l'organisation appropriée et l'importance, pour le Syndicat, d'être à la hauteur de la tâche à réaliser. Dans ses remarques, Monsieur le curé insista sur la nécessité pour les ouvriers de la construction en particulier de devenir des compétences dans leur métier. M. Aimé Laurin, de son côté, demanda aux employés de la Cité de Ste-Agathe des Monts de se constituer en groupement séparé afin de pouvoir suivre de près leurs intérêts qui ne sont certes pas ceux des autres métiers. A la suite de cette assemblée, un syndicat pour les employés de la Cité a été fondé et les pourparlers doivent bientôt être entamés pour la signature d'une convention collective de travail.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Un syndiqué au Service des Syndiqués

ROGER.-A. Fiset

Ajusteur et évaluateur
Evaluations générales d'Ameublements,
Automobiles, Bâtisses, Stocks, etc.

Spécialité pour réclamations dans les cas de dommages causés par incendies.

366, rue de la Ronde Québec Tél.: 2-6002



Le magasin de Québec où l'ouvrier peut trouver à bon compte les ameublements et les fournitures de maisons qui rendront son foyer plus confortable et plus gai.

320, rue St-Joseph Québec Tél.: 5-8167

Chez les employés municipaux

Le confrère Laurin n'attend pas se laisser intimider par les attaques de la Fraternité des employés manuels du C. C. T. Après les brillantes victoires qu'il vient de remporter à Longueuil, à Lachine, à St-Agathe, etc... il peut, avec preuves à l'appui démontrer aux employés manuels de Montréal que l'Union, dont il est l'organisateur, sait mieux défendre les intérêts des ouvriers que tout autre syndicat étranger. A l'unanimité, les membres restés fidèles au véritable syndicalisme ont décidé de publier un bulletin mensuel intitulé "Le Manuel". Ce bulletin frappe dur et juste. Il révèle les dangers que font courir à la classe ouvrière les ambitieux et partisans. On y lit ceci: "Le Congrès canadien du Travail, qui vous promettait monts et merveilles n'a pas encore réussi à renouveau votre convention collective de travail. Vous attendez toujours les résultats!... Vous aviez mis votre confiance en des hommes pour qui des intérêts autres que ceux de la classe ouvrière comptent en premier lieu. Vous êtes obligé, néanmoins, de payer votre cotisation chaque mois. Vous n'avez pas obtenu une seule augmentation de salaires depuis un an, bien que le coût de la vie se soit élevé considérablement. L'arbitrage ne finira pas avant quelques mois, et, si elle vous est défavorable, vous serez encore devant rien. Vous aurez payé pendant des mois pour rien... PLUTOT... oui, pour quelque chose: Pour faire vivre des gens qui poursuivent des ambitions politiques et qui pour réaliser des idéologies utopiques et impossibles sont prêts à sacrifier les travailleurs".

MONTY, CAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES
1926, rue Plessis — FA 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario
Hommages de
LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
MONTREAL

I. NANTEL
BOIS DE SCIAGE
Masonite — Ten-Test — Beaver Board
Coin Papineau et DeMontigny Tél.: Ch. 1300 Montréal.

206, RUE DU PONT TEL.: 4-4641
LA CIE F. X. DROLET
QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
Toute réparation mécanique
Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

COMPLIMENTS DE
VICTORIAVILLE FURNITURE LIMITED

Victoriaville, P. Q.

DANIEL JOHNSON
AVOCAT et PROCUREUR
JOHNSON & TORMEY
Edifice Fides
25 est, rue St-Jacques (Montréal 1) Tél.: LA. 9174

Tél.: FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Les syndicats du bois ouvré en congrès



● La Fédération de l'industrie du bois ouvré a tenu son congrès annuel à Rimouski les 9 et 10 août. Cette photographie a été prise à l'issue de la messe d'ouverture qui eut lieu à la chapelle du Séminaire de Rimouski. Sur la première rangée, on remarque, de gauche à droite, M. F.-X. Légaré, (debout), agent d'affaires, MM. et Mmes Valmont Lavoie, des Méchins Léopold Vézina, vice-président de la Fédération, Emelio Duchesne, président, M. André Roy, secrétaire de la C. T. C. C., M. l'abbé Théodule Desrosiers, M. Elzéar Côté, maire de Rimouski, Son Excellence Mgr Charles-Eugène Parent, auxiliaire de Rimouski, M. et Mme Lauréat Morency, M. l'abbé Malo, de l'Épiphanie, Joliette, M. et Mme Thomas Alexandre,

Congrès de la Fédération du bois ouvré à Rimouski

C'est la jolie et sympathique ville de Rimouski qui a reçu cette année les délégués des différents syndicats affiliés à la Fédération de l'Industrie du Bois ouvré. Ceux-ci étaient les hôtes du syndicat de Rimouski dont le président est M. Louis Longchamp. Plus de quarante délégués, venus principalement de la région même de Rimouski, mais aussi de centres aussi éloignés que Tring-Jonction et l'Épiphanie, participèrent aux délibérations qui durèrent deux jours, soit les 10 et 11 août derniers.

Le congrès s'ouvrit par une messe dite en la chapelle du séminaire de Rimouski, par Son Excellence Mgr Charles-Eugène Parent, auxiliaire du diocèse, après que M. Elzéar Côté, maire de Rimouski, en eut remis les clés de la ville à M. Emilio Duchesne, président de la Fédération, au cours d'une démonstration qui eut lieu à l'hôtel de ville. C'est Son Exc. Mgr Parent qui fit le sermon à la messe d'ouverture. Son Excellence félicita d'abord les délégués de mettre leur congrès sous la protection de Dieu en commençant ses assises au pied de l'autel et il leur recommanda l'étude, qui est à la base de toute restauration sociale. L'étude vé-

table vaut, non seulement parce qu'elle permet d'acquérir des connaissances nouvelles, mais surtout parce qu'elle incite à la réflexion et permet de porter des jugements plus sûrs, où les dangers d'erreur sont moins grands. Sans étude, un mouvement comme le vôtre est voué, sinon à un échec, du moins à la dispersion des efforts. La discipline est aussi nécessaire, qui permet d'ordonner l'action de votre organisation vers le bien commun.

Après la messe, les délégués se réunirent à l'hôtel George VI où un banquet fut servi. La réception était présidée par M. Longchamp, président du syndicat de Rimouski. A la table d'honneur,

on remarquait notamment la présence de M. Emilio Duchesne, président de la Fédération, et de Mme Duchesne, de M. Elzéar Côté, maire de Rimouski, et de Mme Côté, de M. Alfred Dubé, député de Rimouski au provincial, de M. l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier de la Fédération, du R. Père Emile Journault, c.s.s.r., aumônier du syndicat d'Estcourt, de M. l'abbé Malo, aumônier du syndicat de l'Épiphanie, de MM. et Mmes Lauréat Morency, Forest, de M. André Roy, secrétaire de la C.T.C.C.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'ouverture officielle du congrès eut lieu dans l'après-midi, par le rapport moral du président, M. Emilio Duchesne. Après avoir rendu hommage au syndicat de Rimouski qui a bien voulu accepter la lourde tâche d'organiser le congrès, M. Duchesne nota qu'au cours de l'année la fédération avait affilié six nouveaux syndicats : ceux de Lyster, Tring-Jonction, Beauceville, l'Épiphanie, Joliette et Méchins. Pendant l'année, les effectifs ont aussi augmenté de 509 membres. Le président signale ensuite l'organisation des travailleurs en forêt qui s'est poursuivie activement au cours de l'hiver. Parlant des gains obtenus par les syndicats affiliés à la Fédération, M. Duchesne continue : "On se souvient qu'en 1941, lors de la fondation du syndicat de Rimouski, les ouvriers gagnaient \$1.80 par jour, soit \$10.80 par semaine. Aujourd'hui, ces mêmes ouvriers gagnent \$5.50 par jour ou \$33.00 par semaine. Ceci n'est qu'une partie des bienfaits de nos syndicats et de notre Fédération pour la classe ouvrière, il faudrait ajouter les meilleures conditions de travail, les vacances payées, les plans de pension".

Le président de la Fédération aborda ensuite la question du journal "Le Travail". Voici en quels termes s'exprime à ce sujet M. Duchesne :

"La C.T.C.C. projette de nous donner un journal hebdomadaire; endossons cette idée, faisons-la nôtre, l'avenir de nos syndicats en dépend. Un journal hebdomadaire est indispensable à un mouvement comme le nôtre. Comme nous n'avons rien avec rien, il va falloir que tout le monde s'y met-

te. Même s'il faut monter la cotisation de nos syndicats, c'est urgent, il nous faut un journal à la page, un journal qui fasse connaître la doctrine sociale de l'Église, un journal qui va nous tenir au courant de ce qui se passe dans le monde du travail, un journal qui va créer une opinion publique qui nous sera favorable, enfin, un journal qui va nous débarrasser du cancer du communisme. C'est le meilleur moyen de nous débarrasser encore du

socialisme et qui va nous permettre de faire l'éducation de nos membres, afin qu'ils soient de vrais syndiqués qui ne tomberont pas à la moindre difficulté".

L'ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

Les délégués entendirent ensuite le rapport du bureau fédéral présenté par M. F.-X. Légaré, et se mirent à l'étude de ses résolutions présentées par les divers syndicats. Celles-ci, au nombre d'une quarantaine, firent l'objet d'une étude approfondie. Elles portèrent sur plusieurs sujets, notamment l'assurance-chômage, le crédit d'habitation familiale, l'établissement de la journée de huit heures, l'impôt sur le revenu et sur plusieurs questions relatives à l'industrie du bois et au travail en forêt.

Au cours de la dernière séance, les délégués reçurent la visite de M. Gleason Belzile, député fédéral. Les délégués en profitèrent pour lui faire part de leurs griefs relatifs au fonctionnement de bureaux de l'assurance-chômage dans la région.

LES ÉLECTIONS

A l'issue des réunions, se tinrent les élections qui furent présidées par M. André Roy, tandis que M. F.-X. Légaré agissait comme secrétaire et MM. Lauréat Morency et Lucien Rioux, comme scrutateurs. M. Emilien Duchesne fut réélu président, MM. M.-Aurèle Pelletier et Léopold Vézina, respectivement 1er et 2e vice-présidents, M. Louis Longchamp, secrétaire, et M. F.-X. Légaré, trésorier.

Après l'installation des officiers, MM. les aumôniers furent invités à tirer les conclusions de ces journées de travail absorbant. Tour à tour, M. l'abbé Fougères, aumônier du syndicat de Matane, M. l'abbé Malo, aumônier du syndicat de l'Épiphanie, et M. l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier de la Fédération, donnèrent quelques conseils pratiques aux délégués.

Guide Syndical

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél.: 2-5808

Alphonse Proulx, sec.
197, des Commissaires,
Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés. Red. Joly, sec.

29, rue Gordon

Tél.: 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés. Léopold LALIBERTE, sec.

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

1231 est, rue Demontigny
Geo.-Aimé GAGNON, prés. Montréal
J.-Ant. Chagnon, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osias FILION, prés. J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec, Inc.

Ludger FERLAND, prés. Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés. 18, rue Caron

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Le congrès de l'industrie minière est un vif succès

Le 3 août, Thetford recevait les congressistes de la Fédération nationale des employés de l'industrie minière. Quarante et un délégués des sept syndicats de l'amiante ont assisté au congrès qui a commencé, samedi après-midi, pour se terminer dimanche soir, par un banquet à la salle de lecture du Centre paroissial. Le président de la Fédération, M. Rodolphe Hamel, d'Asbestos, a souhaité la bienvenue à tous les congressistes et remercié les syndicats de Thetford pour l'organisation du congrès et en particulier le comité d'organisation du congrès, lequel comité était présidé par M. Théo. Trudel.

M. Rodolphe Hamel fit un rapport élaboré de son activité en qualité de président. Il a noté l'union parfaite qui existe au sein de la Fédération qui compte maintenant 3,400 membres. Il a remercié tous les syndicats d'avoir accepté une hausse de la cotisation que chaque Syndicat paye à la Fédération. Celle-ci a à son service deux hommes libérés, chargés spécialement de s'occuper des intérêts de la Fédération et des syndicats affiliés. Dans les prévisions 1947-1948, il a noté les points suivants: organisation, amiante, législation ouvrière et convention collective du travail.

L'AMIANTOSE

Le secrétaire-trésorier de la Fédération, M. Daniel Lessard, donna le rapport du bureau fédéral de la Fédération. Les statistiques démontrent que la Fédération, au cours de l'année qui vient de finir, a augmenté ses effectifs de 850 membres grâce à la fondation de deux nouveaux syndicats et à l'augmentation des membres de tous les syndicats. Monsieur Lessard a fait part des activités sur la question des négociations. La Fédération a été

reçue au cours de l'année en délégation auprès des autorités provinciales pour discuter de l'amiante. Comme résultat, le ministre du Travail a nommé un médecin et un avocat pour s'occuper de cette question. La Fédération apprécie ce geste à sa juste mesure et espère beaucoup de cette initiative. Les faits devront répondre aux espérances.

Le rapport financier démontre également que la Fédération est en bonne santé.

Après l'adoption des différents rapports, le congrès étudia les différentes résolutions que les syndicats lui ont fait parvenir pendant l'année. Le congrès étudia un plan d'assurance maladie-hospitalisation à l'avantage de nos syndiqués. Le congrès adopta le projet qui devra être mis en pratique dans quelque temps.

La question de l'amiante a retenu l'attention des délégués assez longtemps; la Fédération fut priée d'avoir l'oeil ouvert et de continuer les pressions déjà commencées.

Monsieur Jean Marchand, aviseur technique et représentant la C. T. C. C. a adressé la parole plusieurs fois, indiquant les meilleures méthodes, et fit part de sa

satisfaction pour le travail accompli au cours de l'année.

LES ELECTIONS

M. Joseph Parent, délégué du Conseil général de Québec a présidé aux élections. Ont été élus: M. Rodolphe Hamel, président; M. Georges Dionne, vice-président; M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier; M. Raymond Pellerin a été élu vérificateur.

Le banquet a réuni une soixantaine de convives sous la présidence de M. Georges Dionne. A la table d'honneur, en outre du président, on remarquait M. Rodolphe Hamel, M. le curé Gingras de St-Maurice, M. le maire de Black Lake, M. Rosario Bolduc, M. Ls-Philippe Martineau, représentant M. Jos. Lafontaine, député fédéral, M. l'abbé Henri Masson, aumônier de la Fédération et des syndicats de Thetford, M. Joseph Parent du Conseil général de Québec; MM. Daniel Lessard, et Raymond Pellerin. Les congressistes ont regretté l'absence des représentants de l'autorité provinciale, municipale et scolaire. Les ouvriers auraient aimé les voir présents et les entendre. A l'issue du banquet, plusieurs discours furent prononcés; les orateurs exprimèrent leur satisfaction et souhaitèrent aux syndiqués la réalisation de leurs plus vifs désirs, conjointement à la doctrine sociale de l'Eglise.

Pour les ouvriers de la forêt

Il y a déjà quelques mois, soit en avril, M. F.-X. Légaré qui est chargé de l'organisation des travailleurs forestiers présentait, conjointement avec l'U.C.C., un mémoire à la Commission du Salaire minimum afin d'obtenir des modifications importantes à l'ordonnance No 39 qui régit les travailleurs forestiers.

La Commission a amendé d'une façon sensible cette ordonnance, mais ces changements ne rencontrent pas encore toutes les vues des ouvriers de la forêt. Aussi M. Légaré a-t-il jugé à propos de remettre à la presse la déclaration suivante: "Nous reconnaissons, dit-il, que la Commission du Salaire minimum a ordonné sensiblement l'ordonnance No 39, mais nous regrettons cependant que la Commission n'ait pas jugé devoir tenir compte, dans une plus large mesure, du mémoire que nous lui avons présenté, en collaboration avec l'U.C.C. le 16 avril dernier, au sujet des salaires minimums que nous désirerions voir fixés par la Commission pour les différentes catégories d'ouvriers de la forêt. D'après nos informations, le projet de l'ordonnance No 39-1947 placera les ouvriers de la province de Québec dans une situation inférieure, en ce qui concerne les taux de salaires, à ceux des autres provinces canadiennes, notamment de l'Ontario, et il aura pour conséquence d'attirer la main-d'oeuvre vers cette province au grand détriment des compagnies d'exploitation forestière, des ouvriers eux-mêmes et principalement de leurs familles".

Au mois prochain

Faute de renseignements, il nous est impossible de donner un compte rendu satisfaisant des congrès des fédérations du meuble et du textile. Nous publierons dans notre prochaine livraison un compte rendu substantiel de ces assises dans notre numéro d'octobre.

Le congrès des gantiers est un franc succès

Cette année, le congrès de la Fédération Nationale des Gantiers avait lieu à St-Tite, dans le comté de Laviolette, les 9 et 10 août dernier. Le Bureau Fédéral avait décidé de cet endroit afin de stimuler et d'encourager le syndicat de St-Tite, Fondé, il y a un an à peine. 27 délégués officiels et 12 délégués fraternels, représentant les syndicats de Montréal, Marieville, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Loretteville, Ste-Anne de la Pérade, St-Tite, étaient présents. Le Syndicat de Québec n'était pas représenté cette année.

Les séances du Congrès furent presque exclusivement consacrées à l'étude des conventions des gants fins et des gants de travail afin de pouvoir y apporter des corrections jugées importantes. D'autres résolutions soumises à l'attention des délégués regardaient surtout la régie interne de la Fédération.

Le dîner officiel du Congrès fut servi au couvent des Srs de la Providence et fut présidé par M. Jean-Marie Massicotte, président du Syndicat de St-Tite. A la table d'honneur, on remarquait aussi M. Jean L'Heureux, président de la Fédération, les abbés Boutet, cu-

ré de la paroisse, Maurice-J. Maher, conseiller moral des Syndicats Nationaux de Montréal et aumônier de la Fédération des Gantiers et Oscar Masson, vicaire et aumônier du Syndicat. Les deux vice-présidents de la Fédération se trouvaient également à la table d'honneur avec quelques invités particuliers.

Les nouveaux officiers de la Fédération sont: MM. Jean L'Heureux, agent d'affaires du Syndicat de Montréal, président, Edmond Durand, de Loretteville, premier vice-président, C.-E. Plamondon, de Trois-Rivières, second vice-président, Lucien Laforest, de Montréal, secrétaire-général. Les directeurs seront désignés respectivement par les Syndicats. Sont délégués au Comité Paritaire du gant fin: Paul-Emile L'Heureux, de Montréal, Edmond Durand, de Loretteville, et Benoit St-Cyr, de St-Tite, ainsi qu'une opératrice de Montréal qui sera choisie par le Syndicat. Seront délégués du Comité Paritaire du Gant de Travail: MM. Ernest Gravel et Clifford Rice, de Montréal, Mlle Louisa Girouard, de Marieville et M. Bernard Fiset, de Ste-Anne de la Pérade.

Le prochain congrès de la Fédération aura lieu aux Trois-Rivières.

Egaré en forêt

Sainte-Anne, 4. — (DNC) — Un religieux de chez nous, professeur à l'école Saint-Jean-Baptiste, a été la victime d'une étrange aventure l'autre jour, samedi dernier. Après avoir passé la journée en compagnie de confrères, à herboriser ou cueillir des bleuets, il s'écarta peu à peu du groupe et s'aperçut un peu tard qu'il ne... reconnaissait plus le paysage. C'était aux alentours du lac Docteur; c'est tout ce qu'il savait.

Gibeault & Duquette

Avocats

STE-ACATHE-DES-MONTS

Tél.: 60, 3, rue Préfontaine

MINISTRE DU BIEN-ETRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

HONORABLE PAUL SAUVE, ministre.

GUSTAVE POISSON, sous-ministre.

L'AVENIR APPARTIENT A CEUX QUI LE PREPARENT

Par l'acquisition de connaissances générales et de la maîtrise d'un métier, la jeunesse se prépare un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours du jour et du soir des

ECOLES D'ARTS ET METIERS

au nombre de sept à Montréal et de 30 dans le reste de la province

30 métiers masculins et féminins enseignés dans des classes et des ateliers pourvus d'un outillage et d'instruments modernes. — Le programme d'études joint la théorie à la pratique afin de donner aux élèves LA SCIENCE ET LA DEXTERITE qui en feront des compétences.

Pour renseignements, s'adresser à la direction générale, 1265, rue St-Denis, Montréal; téléphone: HArbour 6181

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?



LE JOUR où vous prendrez la ferme résolution de mettre de côté pour vous-même une partie de vos revenus, vous vous sentirez plus indépendant, plus satisfait, plus confiant de réaliser vos ambitions. Ce jour-là, entrez à la Banque Royale en disant: "Je voudrais ouvrir un compte d'épargne". N'oubliez jamais que ce qui compte dans l'argent que vous gagnez, c'est ce que vous épargnez.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

M. Barrette prêche l'harmonie entre le capital et le travail

La coquette ville de Joliette, renommée pour sa charmante hospitalité, doit être, de plus, citée en exemple pour l'esprit d'entente et la coopération parfaite qui existent entre le patronat et le travail. Nous avons été à même de le constater, samedi et hier, au cours du 22e congrès annuel de la fédération des métiers de l'imprimerie des syndicats nationaux et plus particulièrement lors du banquet qui a été offert, samedi soir, aux congressistes venus de tous les coins de la province, par les syndicats de Joliette, en la magnifique salle du Château Windsor. Les séances du congrès se sont déroulées en la salle de la Chambre de Commerce des jeunes, 73, rue Saint-Paul.

Le congrès, qui a eu lieu sous la présidence conjointe de M. Georges-Aimé Gagnon, président sortant de charge, et de M. Armand Morin, de Hull, 1er vice-président, a été couronné d'un franc succès.

Au nombre des délégués, on remarquait l'hon. J.-H. Delisle, ministre d'Etat et président du syndicat de l'industrie du journal, ainsi que deux membres du syndicat des journalistes, de Montréal, M. Louis Auger, de la "Patrie", et M. Maurice Morin, chroniqueur ouvrier à la "Presse".

La journée de samedi a débuté par l'allocution de bienvenue qu'a prononcée Son Honneur le maire G.-Etienne Laporte.

Puis M. Gagnon a ouvert officiellement les délibérations. M. Roméo Valois, secrétaire, a ensuite donné lecture du procès-verbal du congrès précédent tenu à Québec.

Le président sortant, les membres du bureau fédéral et des divers comités, ainsi que M. Alphonse Saint-Charles, trésorier, ont soumis des rapports de leurs initiatives, qui furent adoptés à l'unanimité.

25 ANS DE VIE SYNDICALE

Le congrès a tenu à souligner les vingt-cinq années de vie syndicale de M. Armand Morin, 1er vice-président, président et agent d'affaires du syndicat de l'imprimerie de Hull-Ottawa. Une résolution de félicitations lui a été votée, tandis que l'hon. M. Delisle lui a rendu un vibrant hommage.

"Il y a 25 ans, j'étais seul en Ontario, a dit M. Morin, mais aujourd'hui, nous avons 5 délégués franco-ontariens.

LE TROPHÉE GAGNON AU SYNDICAT DES PRESSIERS DE MONTREAL

Le trophée Georges-Aimé Gagnon, décerné chaque année, au syndicat qui a montré plus de solidarité, d'initiatives et d'esprit de travail, a été remporté par le syndicat des pressiers de Montréal. Mais il a fallu un tirage au sort pour choisir le vainqueur. En effet, le syndicat des relieurs avait obtenu le même nombre de points, 225,000, que celui des pressiers. Le syndicat de Joliette et celui de Granby ont obtenu des mentions honorables.

IMPORTANTES REMARQUES DE L'HON. M. DELISLE

Le banquet a eu lieu sous la présidence d'honneur de l'hon. M. Antonio Barrette, député de Joliette et ministre du Travail.

Outre l'hon. M. Barrette, on remarquait à la table d'honneur: M. Raoul Charette, gérant de la Compagnie Canadienne de papeterie Ltée, de Joliette, le maire G.-E. Laporte, M. A.-Emile Ducharme, président du syndicat des imprimeurs de Joliette, M. Georges-Aimé Gagnon, l'abbé Henri Pichette aumônier des syndicats de Joliette, l'hon. J.-H. Delisle, l'abbé Léo Forest, rédacteur de l'"Action Populaire" de Joliette, M. Armand Morin, 1er vice-président

Assemblée à Jonquière

Malgré les fêtes du Centenaire de Jonquière, les parades, les manifestations, les pageants et les Congrès de diverses Fédérations, le Conseil Régional Saguenay-Lac--St-Jean des Syndicats Nationaux a tenu son assemblée régulière le dimanche 10 août. En l'absence de M. L.-P. Boily, qui agissait comme Mtre de cérémonies au banquet de la Fédération provinciale des Barbiers-coiffeurs, la séance fut présidée par M. Charles Dahl, vice-président et représentant du Centre de la Baie des Ha! Ha!

Les délégués ont accepté le rapport du comité de finances et aussi le rapport du financier-trésorier, tels que présentés à l'assemblée.

L'assemblée du Conseil Régional a choisi les 3 délégués qui représenteront le Conseil Régional au Congrès de la C.T.C.C., qui doit avoir lieu à St-Hyacinthe, à la mi-septembre. Ce sont: MM. L.-P. Boily, président du Conseil Régional, P.-J. Martel, secrétaire, et Roch Tremblay, vice-président du Conseil et représentant le Centre de St-Joseph d'Alma. Il a aussi été recommandé que M. Philippe Cusson, conseiller technique des Syndicats Nationaux, soit envoyé au Congrès comme délégué fraternel.

Le Comité de Régie a recommandé une assemblée spéciale de ce Comité pour que les membres puissent prendre connaissance de toutes les résolutions qui doivent être présentées au Congrès, par l'entremise des délégués du Conseil Régional, et qu'un mémoire soit préparé pour appuyer ces résolutions. Le Comité de Régie a aussi demandé la préparation d'un mémoire spécial sur le sujet si important, des Accidents du Travail.

Les délégués ont discuté de la propagande à faire pour recruter, M. Maurice Morin; 4e vice-président, M. Alexandre Bélanger, Saint-Jean; secrétaire, M. Roméo Valois; trésorier, M. Alphonse Saint-Charles; vérificateur, M. Georges-Aimé Gagnon.

Directeurs: MM. Henri Savignac, Joliette; Henri Charbonneau, Granby; Paul Pinard, Sherbrooke; Adélarde Latulippe, Beauceville; S. Lessard, Chicoutimi; Jean Lefebvre, Laprairie.

L'hon. M. Delisle, qui a fait prêter l'obligation d'usage aux nouveaux officiers, a été nommé président honoraire. C'est également M. Delisle qui a remercié tous ceux qui ont contribué au succès du congrès. Ses remarques ont été fort appréciées.

Le président d'élections était M. Henri Thouin et le secrétaire, M. Roméo Valois.

Ter des abonnés au journal de la C.T.C.C., "Le Travail", qui de-

viendrait hebdomadaire sous peu. Les délégués ont discuté de l'opportunité d'imposer une cotisation spéciale pour le journal, ou d'augmenter en conséquences le per capita de la C.T.C.C.

L'assemblée du Conseil Régional a appris avec plaisir que le poste C.K.R.S. lui avait offert ses ondes pour la propagande syndicale que le Conseil Régional jugerait à propos de faire.

... Alors, Marie va quand même devenir garde-malade



IL A SEMBLÉ, un moment, que le revers financier qu'a essuyé sa famille allait empêcher Marie de terminer ses études. Si elle avait dû quitter l'école pour aider les siens, elle aurait perdu tout espoir de devenir garde-malade.

Mais la voici qui commence sa dernière année d'études. Son père a-t-il soudain trouvé de l'argent?

Non... et oui. Il a consulté le gérant de sa banque qui lui a exposé que souvent, au moyen d'un prêt personnel, la banque aide ses clients à faire face à une situation comme celle dans laquelle il se trouve en ce moment. Ils se sont entendus, et c'est ainsi que Marie va quand même devenir garde-malade.

En 1946, les banques canadiennes ont consenti un demi-million de prêts personnels à des hommes et à des femmes du pays.

de la fédération, Léo Dionne, 2e vice-président, Maurice Morin, 3e vice-président, Alexandre Bélanger, 4e vice-président, le R.P. Jacques Cousineau, S.J., conseiller moral de la fédération. M. Paul Courteau, de l'Etoile du Nord de Joliette, le Dr Edouard Gervais, propriétaire de ce journal, M. Henri Thouin, 1er vice-président du conseil central des syndicats de Joliette et M. Henri Savignac, agent d'affaires du syndicat de l'imprimerie de Joliette, qui a agi comme maître de cérémonies avec tout le tact et l'habileté qu'on lui connaît.

LES DIVERSES RESOLUTIONS

Les congressistes ont réclamé que le salaire minimum soit porté à 75 cents l'heure dans notre province et que la pension de vieillesse soit payée à l'âge de 30 ans. On a, de plus, demandé l'établissement de pensions industrielles auxquelles le gouvernement, le patron et l'ouvrier seraient appelés à contribuer; des amendements à la loi de l'impôt sur le revenu; deux semaines de vacances payées pour tous les ouvriers; l'abolition des ponts de péage; une enquête royale sur le marché noir; la levée des restrictions sur les matériaux de construction et diverses autres améliorations.

UN NOUVEAU PRESIDENT M. SARTO LACOMBE

C'est M. Sarto Lacombe, du département de la clicherie à la "Presse" et trésorier du syndicat de l'industrie du journal, qui dirigera à titre de président les destinées de la fédération pour 1947-48. M. Lacombe, qui s'occupe du mouvement syndical depuis 14 ans, succède à M. Georges-Aimé Gagnon qui a décidé de ne plus briguer les suffrages. L'hon. M. Delisle a rendu un bel hommage à M. Gagnon, soulignant ses excellentes qualités d'organisateur.

Les autres officiers élus sont: 1er vice-président, M. Armand Morin, Hull; 2e vice-président, M. Léo Dionne, Québec; 3e vice-

Deux nouveaux syndicats sont fondés à Rimouski

Le mois dernier, en dernière page, nous annoncions la fondation de deux syndicats à Rimouski, le syndicat des employés des institutions religieuses et le syndicat de l'industrie du bois des Méchins.

Ce mois-ci, nous pouvons annoncer la fondation de deux autres unités: le syndicat des employés municipaux de la ville de Rimouski qui s'est choisi le bureau de direction suivant: président, M. Odilon St-Laurent; vice-président, M. Roméo Gosselin; secrétaire, M. Roland Beaulieu; trésorier, M. Joseph Banville; directeur, M. Alexandre Banville; agent d'affaires, M. F.-X. Légraré; et le syndicat des ouvriers du meuble dont il nous sera possible d'annoncer le choix d'un bureau de direction dans notre prochaine édition.

Ces nouveaux syndicats sont affiliés au Conseil central de Rimouski et à leur fédération respective. La fondation de ces quatre syndicats montre avec quelle rapidité le syndicalisme catholique se développe et grandit dans le bas du fleuve. Nos félicitations à nos amis de Rimouski.

C'EST LÀ UN EXEMPLE du rôle que jouent les 3,200 succursales de banque du pays dans la vie et le travail de chaque jour des Canadiens.



COMMANDITÉ PAR VOTRE BANQUE

M. Lessard est réélu président de la Fédération du papier

La Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier s'est réunie en congrès samedi et dimanche, les 9 et 10 août, à Québec, sous la présidence de M. Philippe Lessard. Ce congrès a remporté un vif succès et on y a abattu beaucoup de besogne. Outre le rapport du travail du bureau de direction, les quelque soixante délégués, venus de tous les centres de l'industrie du papier de la province, ont étudié une trentaine de résolutions portant sur des sujets d'ordre général ou intéressant particulièrement les ouvriers des manufactures de papier. Après les élections, il y eut réception au Kent House, près des chutes Montmorency.

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Philippe Lessard, a souhaité la bienvenue aux délégués et a présenté son rapport de l'année écoulée. Il a d'abord rappelé le souvenir des luttes et des difficultés du passé, notant que la Fédération commence à récolter les fruits du travail accompli pendant les années dures. Les derniers douze mois ont été les témoins d'un grand succès dans le domaine des négociations collectives. Les syndicats affiliés à la Fédération ont obtenu des augmentations de salaires qui représentent des majorations variant de 14 à 23 cents par heure de travail. Et ces gains suivirent des négociations faites dans un excellent esprit de camaraderie et de collaboration. "Si nous avons si bien réussi, précise M. Lessard, c'est que nous avons gagné la confiance des employeurs qui reconnaissent maintenant la logique d'un syndicalisme national respectueux des lois et surtout des principes de la justice".

De plus, au cours de l'année, la Fédération a négocié quatre nouvelles conventions collectives à Shawinigan, Grand'Mère, Port-Alfred et Québec. La Fédération a triomphé de toutes les campagnes sornioises des unions adverses. Elle compte présentement plus de 10,000 membres, ce qui veut dire qu'elle tient en mains le sort de plus de 60,000 personnes. M. Lessard termina son exposé en affirmant, aux applaudissements des délégués, qu'elle continuerait dans l'avenir son travail en vue d'augmenter le bien-être de la population et de maintenir les gains obtenus.

L'organisateur, M. Jean-Paul Ferland, fit ensuite le rapport de son travail depuis le mois d'avril alors qu'il entra au service de la Fédération. M. Léo Poulin, trésorier, donna un aperçu de

la situation financière de la Fédération.

M. L'ABBE LOCKWELL

Dans son rapport verbal, M. l'abbé Lockwell a surtout considéré le syndicalisme sous son aspect intellectuel et supérieur, tel que vu par le Paue et les évêques. "Il faut, dit-il, être apôtres du syndicalisme, poser le fait syndical dans la société qui se désagrège au point de vue moral, économique et social, afin de l'armer contre les dangers qui se précipitent de plus en plus. Très bientôt, peut-être cette année, les masques tomberont du visage de l'internationalisme et l'on découvrira à quelles sources il s'abreuve".

M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du Conseil général de Québec, et M. André Roy, secrétaire de la C.T.C.C., ont aussi porté la parole. Le premier a fait ressortir l'idée "qu'on manque encore trop de syndiqués convaincus dont l'orbite de vision ne se borne pas à d'uniques intérêts mesquins. Il faut, ajouta-t-il, établir un syndicalisme dans lequel prédomine le sens du bien commun s'appliquant à la vie syndicale proprement dite et à la vie personnelle de chacun des ouvriers." M. Roy dit quelques mots dans le même sens et décrit le rôle de la C.T.C.C. qui est de conjuguer toutes les forces syndicales pour en faire un tout dont la force soit vouée à l'intérêt commun de la classe ouvrière. L'organisation syndicale prend sa source dans la nécessité de faire une véritable institution de l'entreprise moderne.

Au cours des autres séances, les délégués ont étudié et discuté plusieurs motions touchant le travail du dimanche dans l'industrie de la pulpe et du papier, les questions de sécurité syndicale, la coordination des négociations collectives, l'établissement d'un système plus parfait de congé payé, la nécessité urgente d'une politique de reboisement.

LE BANQUET

Dimanche midi, un banquet a réuni les délégués et leurs invités au Kent House. Plusieurs orateurs portèrent la parole, notamment M. Philippe Lessard, M. l'abbé Jules Lockwell, aumônier de la Fédération, M. René Harmégnies, représentant de la C.T.C.C. Parmi les convives, on remarquait MM. Hector Cimon, vice-président en charge des Relations industrielles de Price Brothers, Kenneth Baker, officier légal de Canada Paper, W. Smith, en charge du département du personnel à Brown Corporation, George McNaughton, surintendant du personnel à Price Brothers, Laurent Corriveau, gérant du personnel de la Donohue Brothers, à Clermont, Charles Bélanger, Arthur Renaudeau.

LES ELECTIONS

M. Philippe Lessard fut réélu président de la Fédération. Tous les autres officiers et directeurs furent aussi réélus par acclamation. Voici le nouveau bureau de direction de la Fédération pour

Congrès de la Fédération du Bâtiment à Ste-Agathe

La Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment a tenu son Congrès à Ste-Agathe des Monts. Brisant une longue tradition qui voulait que le congrès ait toujours lieu à la veille du congrès de la C. T. C. C., le comité exécutif de la Fédération décidait cette année de tenir son Congrès au moins un mois avant le congrès de la Confédération. C'est donc à Ste-Agathe des Monts, les 2 et 3 août dernier, que près de 90 délégués, représentant 61 syndicats de la province, se sont réunis pour considérer les problèmes propres à l'industrie de la Construction. Le congrès était présidé par M. Osias Filion et M. Omer Pagé, de Québec, agissant comme secrétaire. Le président, M. Filion et le secrétaire général, M. J.-B. Délisle, présentèrent leurs rapports.

Résolutions

Il n'est pas possible de les énumérer toutes ici. Signalons seulement les plus importantes : des vacances payées, la pension de vieillesse à l'âge de 65 ans, modification à apporter au système actuel de l'assurance-chômage pour les travailleurs du bâtiment, modifications à la loi de la convention collective relativement à la rétroactivité des salaires dans les cas d'arbitrage, modifications à la loi des relations ouvrières touchant la certification des métiers de la construction, modifications à la loi des différends ouvriers à propos d'un délai raisonnable pour la nomination des arbitres et pour la décision, un plan national de logements à prix abordables pour la classe ouvrière. D'autres résolutions inscrites au feuillet regardaient la régie interne de la Fédération comme l'engagement d'un organisateur et le changement du nom de la Fédération.

Les nouveaux officiers

Les élections furent présidées par M. G. Picard, président général de la C.T.C.C. M. Osias Filion fut réélu président pour la 24e fois consécutive. MM. Joseph Dorion, de Québec, Lionel Dumas, de Granby, Albert Fortin, de St-

l'année 1947-1948: président, M. Philippe Lessard; vice-présidents, MM. Gaston Vallière, pour la Mauricie; François Raymond, pour la région de Québec; Joseph Claveau; pour Chicoutimi-Lac-St-Jean; Léopold Bergevin, pour les Cantons de l'Est; Gaston Vallière, président suppléant, Joseph Claveau, substitut du président suppléant; Harry St-Hilaire, de Shawinigan, secrétaire, et Léo Poulin, de Donnacona, trésorier.

Les directeurs sont les suivants: MM. Noël Deschamps, Beauharnois; Antonio Granger, Crabbree; Azarias Tremblay, Desbiens; oJs. Morissette, Dolbeau; Maurice Pappillon, Donnacona; Oscar Fournier, East-Angus; Jean-Guy Lafond, Joliette; Willie Corriveau, Kingsey-Falls; Léonard Bisson, Kénogami; Emmanuel Fréchette, Nicolet-Falls; Pierre Bertrand, la Tuque; Roland Marcotte, Pont-Rouge; Victor Dahl, Port-Alfred; Arthur Leclerc, Portneuf, Henri Marcotte, La Noreau; René Proulx, Québec; J.-Edmond Martel, St-Joseph d'Alma; Edmond Beaumont, St-Raymond; William Brûlé, Shawinigan; Louis Lamy, Wayagamack; Albert Paquet, Windsor-Mills. Trois centres, Bromptonville, Clermont et Grand'Mère désigneront leurs délégués plus tard. Délégués au congrès de la C.T.C.C.: MM. Philippe Lessard, Jos. Claveau et Harry St-Hilaire. M. Jules Lockwell donna sa bénédiction aux nouveaux élus. Les élections furent présidées par M. Lucien Dorion, du Conseil général de Québec. Signalons aussi la présence de deux autres aumôniers, le R. Père Larrivée, s.s.s., de Shawinigan, et M. l'abbé Gilbert, de Desbiens. L'an prochain, la F.P.P. fêtera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

à l'installation des nouveaux officiers.

Au banquet

Le banquet officiel de la Fédération eut lieu à l'hôtel Maurice et fut présidé par M. Yves Lamarque, président du syndicat de Ste-Agathe. A la table d'honneur, on remarquait: M. le notaire Blanchard, député de Terrebonne à l'Assemblée législative et représentant du ministre du Travail, M. Georges Liboiron, maire, de Ste-Agathe, M. Champlain Morency, secrétaire de l'Association des employeurs de Terrebonne, M. l'abbé S. Noiseux, curé de Ste-Agathe, M. Osias Filion, président de la Fédération du bâtiment, M. l'abbé J. Maher, conseiller moral des syndicats nationaux de Montréal et aumônier de la Fédération, M. l'abbé Beaulieu, vicaire à Ste-Agathe, aumônier du syndicat, et M. Alfred Charpentier, ancien président de la C.T.C.C.

Un grand nombre d'invités remplassaient la salle à dîner de l'hôtel Maurice. Et les orateurs n'ont pas manqué de souligner toute l'importance du véritable syndicalisme

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs: la FORMATION en READAPTATION des EX-MILITAIRES et L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL... la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE... LA GAZETTE du TRAVAIL... les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE... la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs:

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE et les conseils provinciaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on favorise les Comités ouvriers-patronaux de production.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

G. Lamond & Fils

Ltée

MEDAILLES et BAGUES

pour Gradués

Insigne émaillés pour Sociétés

1065, BLEURY MA. 7769



Contre
Maux de Tête
Névrologies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Le syndicat de l'aluminium . . .

(suite de la 1ère page)

cette usine procure du travail à quelques centaines d'ouvriers seulement. Les opérations dans les salles de cuves sont identiques à celles d'Arvida. L'augmentation est aussi entrée en vigueur le 20 août.

D'autres ouvriers de la compagnie d'Aluminium, ceux des pouvoirs électriques de Shipshaw, ont aussi obtenu, après des négociations brèves et cordiales, des augmentations de salaires de 10, 12 et 13 cents de l'heure. D'autre part, les débardeurs de la compagnie à la Baie des Ha! Ha! ont reçu des majorations de 10 et 15 cents de l'heure.

Si l'on tient compte de toutes les augmentations, c'est près de \$2,500,000 dollars que recevront les ouvriers de la région Chicoutimi-Lac-St-Jean grâce au travail intense de leurs syndicats.

Comme on le sait, les syndicats ont chassé toutes les unions adverses de la région. Il n'en reste plus que quelques vestiges, reliques du passé, ici et là. Ce gain, de même que les succès remportés dans les négociations des conventions de la pulpe et du papier en mai dernier leur porter le coup de grâce.

Après de tels succès, les unions neutres et internationales auront sans doute honte de répéter à travers la province et jusqu'aux Etats-Unis leur vieille rengaine : les syndicats catholiques acceptent des conditions moins avantageuses qu'ailleurs. Les dernières négociations à Arvida sont un démenti formel à leurs affirmations.

Les négociations, qui ont donné ce magnifique résultat, ont été conduites par les officiers des divers syndicats sous la direction de M. Philippe Cusson, aviseur technique du Conseil régional Chicoutimi-Lac-St-Jean. Des représentants de la Fédération de la Métallurgie ont aussi participé aux pourparlers.

M. Serrarens . . .

(suite de la 1ère page)

en train de se remettre sur pied au prix de multiples difficultés. Il est question de fonder une confédération en Italie.

M. Serrarens nous a appris avec un plaisir évident que la Conférence internationale des Syndicats chrétiens avait été admise, sur un pied d'égalité, avec la Fédération mondiale du Travail, comme organisation, avec voix consultative, au Conseil économique et social des Nations-Unies.

Il a été question, il va sans dire, de l'affiliation de notre confédération, à la grande conférence internationale des syndicats qui ont pour mission de faire pénétrer dans les masses la pensée de l'Eglise en matière d'économie sociale. M. Serrarens a donné quelques explications concernant les charges financières relatives à cette conférence.

L'union du Vêtement

L'Union nationale du vêtement est en train de culbuter l'International chez Grover's. Déjà un nombre considérable d'employés ont adhéré aux syndicats catholiques nationaux, et l'on prévoit une victoire complète d'ici quelques semaines. Les employés du bas façonné circulaire ont pour leur part demandé une reconnaissance syndicale et les négociations seront bientôt entamées.

Le congrès de la Fédération du cuir et de la chaussure

M. Alphonse Roberge a été réélu président de la Fédération du cuir et de la chaussure du Canada, au cours d'un congrès qui s'est tenu à St-Hyacinthe, les 16 et 17 août. Plus de cinquante délégués, venus de Québec, Montréal, St-Hyacinthe, Plessisville, Grand'Mère, Richmond, Loretteville, Ste-Geneviève de Batiscan et St-Georges de Beauce, participèrent à ces assises. La Fédération a profité de ce congrès pour élaborer les plans d'une grande campagne d'organisation. En effet, il existe beaucoup de manufactures et de tanneries dans la province qui ne connaissent pas encore les bienfaits du syndicalisme catholique. Même dans les centres organisés, il reste encore trop d'ouvriers qui montrent de l'indifférence et de l'apathie à l'endroit de leur syndicat. La C. T. C. C. était représentée à ce congrès par M. Gérard Picard, président, et M. Lauréat Morency, vice-président.

Le congrès s'est ouvert samedi après-midi par une allocution de M. Roland Delisle, président du Conseil central, qui souhaita la bienvenue aux délégués. M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier, dit la messe le dimanche matin aux intentions

des délégués et de leurs familles et fit le sermon.

Dimanche midi, un banquet fut servi à l'hôtel Ottawa. M. Roland Delisle présidait. Des allocutions furent prononcées par M. C. Mercure, échevin, représentant la municipalité de St-Hyacinthe, M. E.-J. Chartier, député provincial, M. E. Côté, manufacturier de chaussures; et M. Alphonse Roberge, président de la Fédération.

MOTIONS IMPORTANTES

Au cours du congrès, les délégués ont étudié des motions en vue d'augmenter le per capita de la Fédération, quelques demandes d'amendements à la loi d'assurance-chômage, certaines modifications aux règlements de la Fédération, des amendements à la loi de la convention collective ainsi que l'établissement d'un fonds de bien-être social.

LES ELECTIONS

Les élections ont donné le résultat suivant : président, M. Ed. Jobin; M. Paul Dugas, 2e vice-

ce-président; M. Jude Poulmi, 3e vice-président; M. A. April, secrétaire; M. Joseph Rouillard, trésorier; directeurs, MM. Wilfrid Labbé, O. Petilclerc, de Québec; L. Thivierge, V. Pelletier et M. Lusignan, de Montréal; L.-A. St-Germain et L. Ménard, de St-Hyacinthe; A. Caron, de Grand'Mère; E. Comeau, de Richmond; L.-L. Hardy, de Plessisville. Les syndicats de Saint-Georges de Beauce, de Loretteville et de Ste-Geneviève de Batiscan choisiront plus tard leur directeur.

Les délégués au comité paritaire de l'industrie de la chaussure sont MM. Alphonse Roberge, Joseph Rouillard, Joseph Bérard, Paul Dugas, Jude Poulmi et L.-A. St-Germain.

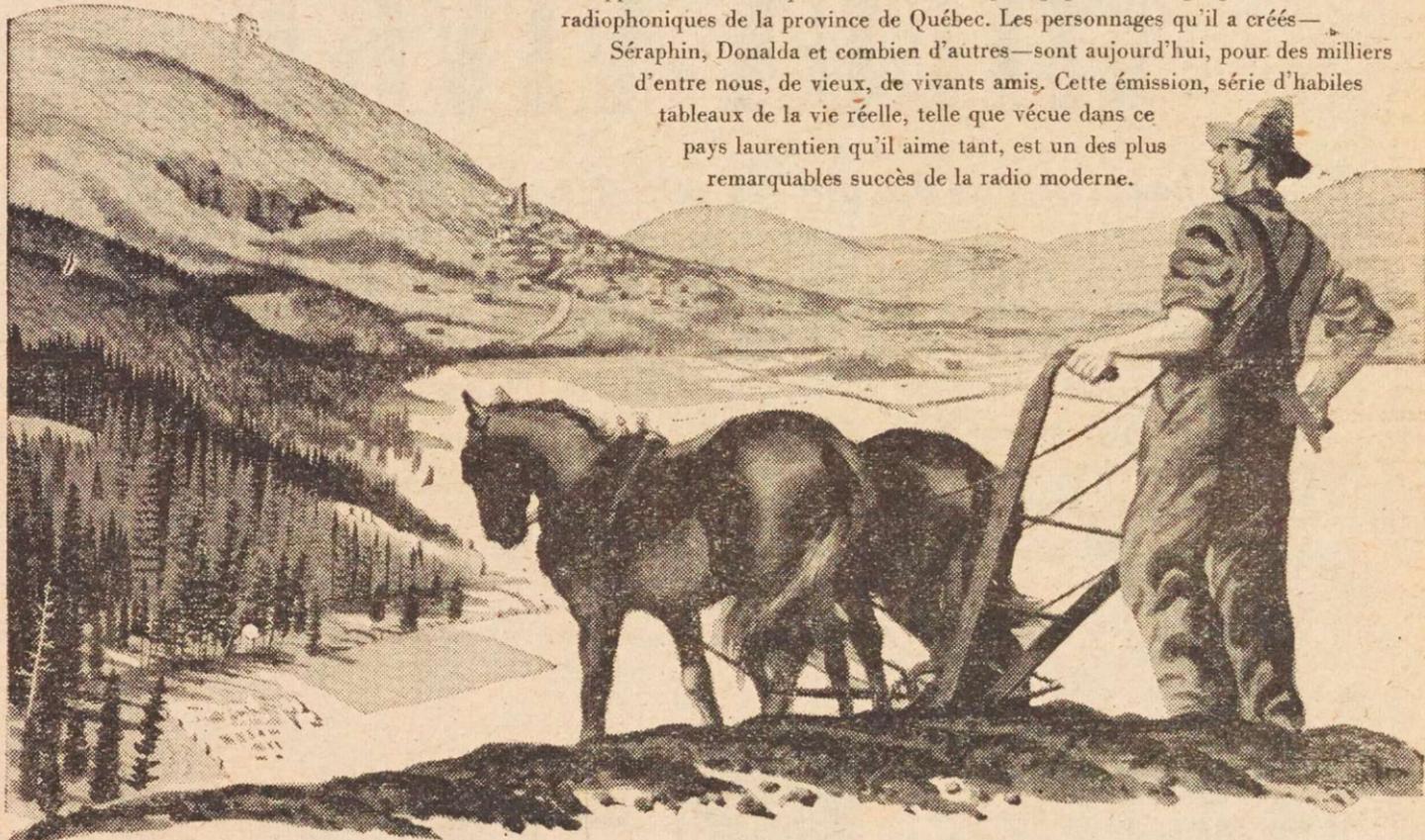
MM. Alphonse Roberge, L.-A. St-Germain et L. Ménard représenteront la fédération au congrès de la C.T.C.C. Ce congrès était le seizième tenu par la fédération depuis sa fondation.

Les récits des "pays d'en haut"

CLAUDE-HENRI GRIGNON

nous apporte des récits qui sont devenus le plus populaire des programmes radiophoniques de la province de Québec. Les personnages qu'il a créés—

Séraphin, Donald et combien d'autres—sont aujourd'hui, pour des milliers d'entre nous, de vieux, de vivants amis. Cette émission, série d'habiles tableaux de la vie réelle, telle que vécue dans ce pays laurentien qu'il aime tant, est un des plus remarquables succès de la radio moderne.



Journaliste pendant plusieurs années, M. Grignon commença, en 1936, de publier des Pamphlets mensuels, entièrement rédigés de sa propre plume, qui ont présenté avec une vigoureuse franchise ses opinions et ses vues touchant une multitude de sujets.



Depuis nombre d'années maire de Sainte-Adèle, son village natal, il s'applique activement à tout ce qui concerne les affaires municipales et ne cesse de manifester utilement l'intérêt qu'il porte à cette région des Laurentides. "Paysan dans toute l'acception de ce terme," affirme-t-il avec fierté, "je suis plus paysan que le paysan lui-même."



Il a écrit plusieurs romans, pièces et textes destinés à la radio, tous descriptifs de scènes rustiques. Un homme et son péché, roman écrit en 1933, est connu depuis 1939 de tous les fervents de la TSF et, aussi adapté au théâtre, commencera cet été sa quatrième tournée.

PUBLIE PAR

Molson's

(tiré d'une série d'articles biographiques illustrant la carrière de Canadiens-français bien connus dans le domaine des sciences, des arts ou de l'industrie.)

Le succès obtenu par M. Claude-Henri Grignon dans le domaine de la radio offre un exemple remarquable de l'importance toujours croissante accordée aujourd'hui aux écrivains et aux artistes canadiens et de l'extension du champ de leur influence.

Au Canada, un développement analogue est évident dans toutes les sphères—culturelle, industrielle et commerciale. Il n'est pas de pays qui offre de plus brillantes occasions de réussir.



Hausse de salaire à l'Aluminium de Shawinigan

Les quelques 750 employés de l'Aluminium Co., à Shawinigan Falls, qui appartiennent aux syndicats catholiques, viennent d'obtenir une augmentation de salaires qui varie entre 7 1-2 cts et 15 cts de l'heure. Le minimum horaire établi entre le Syndicat et la compagnie au cours des dernières négociations est fixé à \$0.80 de l'heure.

Ces augmentations de salaires sont entrées en vigueur le 24 août dernier. La convention collective renouvelée prévoit aussi deux semaines de congé payés après cinq ans de travail et comporte une clause de retenue syndicale.

Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère de grande cordialité.

Convention collective à La Péraide

Le Syndicat National Catholique des employés de la transformation du Lait de Ste-Anne la Péraide Inc., vient de signer avec la Cie "Les Produits Laitiers Laurentide Ltée" de Ste-Anne, une nouvelle convention collective.

Cette convention comporte

pour les employés, les améliorations suivantes : une augmentation générale de \$3.00 par semaine, une journée de plus aux vacances déjà payées et temps et demi après les heures régulières de travail de chaque jour.

Toutes ces améliorations ont été obtenues au cours de deux seules rencontres entre les intéressés. M. Morel, de Québec, président de la Compagnie et M. Philippe Pariseault, gérant, se sont occupés des intérêts de la

Gain sans précédent de nos syndicats de la chaussure

Les négociations, qui se poursuivaient entre l'Association patronale des manufacturiers de chaussures de Québec et les différentes unions de la chaussure de la province, sous la direction de M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C. ont remporté, cette année encore, un très vif succès. Parmi les gains importants obtenus par notre Fédération Nationale du cuir et de la Chaussure du Canada, gains qui apparaîtront dans les amendements que l'on apportera bientôt au décret relatif à l'industrie de la chaussure dans la province de Québec il faut signaler principalement une augmentation de 20 p.c., dans tous les taux horaires actuels.

Compagnie. M. Emile Tellier, agent d'affaires, et MM. Raymond Tessier, et Désiré Wadell, président et secrétaire du Syndicat dirigeaient les négociations pour les employés.

Les deux parties s'étaient entendus dès le début pour accepter un conciliateur provincial et c'est M. Leclerc qui fut désigné à cette fin.

Lettres de créance

Les lettres de créance pour le congrès de la C. T. C. C. à St-Hyacinthe devront, autant que possible, être retournées aux bureaux de la C. T. C. C., 19, rue Caron, Québec, pour le 10 septembre, afin de permettre la classification de ces lettres avant l'inscription, qui aura lieu, à St-Hyacinthe, samedi, le 13 septembre, dans l'après-midi et la soirée, et dimanche matin, le 14 septembre.

Pour le travail à la pièce les nouveaux taux seront ajustés de façon qu'ils rapportent au moins 10 p.c. de plus que les nouveaux horaires que l'on vient d'établir. C'est un principe important que les syndicats viennent de faire admettre par l'Association patronale.

La semaine de travail est aussi sensiblement diminuée. Elle désormais de 48 heures, et tout travail exécuté en plus de ces 48 heures dans une même semaine sera rémunéré à taux et demi du salaire.

Les négociations entre les parties se sont prolongées pendant plus de 2 mois avant que celles-ci puissent en venir à une entente.

Ce résultat est tout à l'avantage de la Fédération Nationale du cuir et de la chaussure du Canada, parce que c'est elle qui a pris la part la plus active aux pourparlers et qui a défendu avec le plus de vigueur et le plus de fermeté les intérêts des travailleurs en chaussures de la province de Québec.

Il n'y a pas à douter que le succès de ces négociations permettra à la Fédération de mener à bien la grande campagne d'organisation qu'elle lancera sous peu dans la province afin d'amener tous les travailleurs de l'industrie de la chaussure au syndicalisme catholique.

La Fédération ne désespère non plus de pouvoir signer avant longtemps des contrats complémentaires de sécurité syndicale avec un bon nombre de manufacturiers de chaussures de la province ou peut-être avec l'Association patronale elle-même.

Ces négociations fructueuses auront pour effet de mettre en déroute d'une façon définitive, les organisateurs du Congrès Canadien du Travail qui-avaient fait beaucoup de bruit dans une couple de manufactures de Montréal.

Nouveaux contrats

L'association canadienne des travailleurs de l'automobile, maintenant affiliée au Conseil central de Montréal, connaît de grands succès. Son agent d'affaires, le confrère Payne annonce la signature d'un nouveau contrat avec Lauzon Automobile. Les mêmes avantages, dont bénéficient actuellement les employés de Duval Motors, sont garantis aux ouvriers de ce garage. Les augmentations de salaires s'élèvent jusqu'à 25 cents de l'heure. Plusieurs affiliations auront lieu prochainement. La conciliation se poursuit en plusieurs garages. Il y a quelque temps, sept membres de l'association ont été nommés comme représentants ouvriers auprès du comité paritaire.

MIEUX VIVRE

La bonne gestion des affaires permet à chacun de mieux vivre

Les Canadiens jouissent d'un très haut niveau d'existence.

Quelle est la cause de cette excellente situation ?

C'est sûrement la bonne gestion de l'entreprise privée qui, par son courage, sa confiance et son esprit d'initiative, transforme les rêves en réalité... développe sans cesse les marchés... et offre aux travailleurs l'avantage de gagner plus d'argent grâce à des emplois meil-



leurs et plus nombreux.

Tout foyer canadien profite de la bonne gestion des affaires... qui améliore produits et

services... qui accroît la demande domestique et étrangère pour les produits canadiens... qui augmente l'embauchage et les gages... qui permettent enfin un niveau d'existence qu'on envie dans le monde entier.



Weston's
★ BISCUITS "SODA"
★ BISCUITS "English Quality"
★ PAIN et GÂTEAUX

"Accorder aux employés des vacances annuelles payées... mettre à leur disposition des centres médicaux et des salles de repos... protéger leur avenir par un généreux plan de retraite."

— Extrait des Principes de Weston envers les Employés.

GEORGE WESTON LIMITED · TORONTO, CANADA